

LIVRE BLEU | SYNTHÈSE

# AMBITION «LITTORAL»

DES HAUTS-DE-FRANCE



**CESER**  
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

19 DÉCEMBRE 2019

# AVANT PROPOS

L'un des premiers objectifs du nouveau CESER lors de son installation le 11 janvier 2018 fut d'arrêter un programme de travail pour cette nouvelle mandature. Le projet que j'ai proposé aux conseillers comportait parmi ses priorités les enjeux du littoral des Hauts-de-France. Le développement de la façade maritime de notre nouvelle région, avec tout ce qu'il peut emporter d'effets positifs et entraînants pour lui-même et pour les autres territoires des Hauts-de-France, s'est imposé comme un sujet majeur, consensuel et incontournable.

La France est la deuxième puissance maritime mondiale. Quel que soit le niveau que l'on considère : mondial, national ou même régional, le littoral est essentiel à cette puissance. Faire des Hauts-de-France une des premières régions d'Europe suppose de disposer de quatre atouts indispensables :

- Une capitale forte et entreprenante concentrant les principaux centres névralgiques de décisions du territoire et organisée en lien étroit avec un ensemble de grandes villes et de villes moyennes ;
- Un réseau d'enseignement supérieur performant ouvert à l'international et accessible à tous les talents, appuyé sur une recherche ambitieuse en relation avec la sphère économique ;
- Un ou plusieurs aéroports internationaux ouvrant aux échanges avec le monde ;
- Et une façade maritime dynamique, véritable interface entre la mer et le continent, structurée autour de ports performants et d'un littoral organisé intelligemment dans une relation cohérente et équilibrée entre développement économique et respect de l'environnement.

Développer les atouts de notre façade maritime s'impose comme un enjeu majeur et

stratégique pour toute la région. Le projet Ambition « Littoral » du CESER pouvait se mettre en place. L'ensemble des conseillers de l'assemblée s'est engagé dans ce vaste chantier où toutes les commissions, les vice-présidences et leurs groupes, la section prospective, les groupes de travail se sont mobilisés pour apporter leurs réflexions, leurs études et leurs propositions à ce vaste chantier.

Certes, ce n'est pas la première fois que les CESER traitent de ces questions et les travaux des CESER des « anciennes régions » touchant à ces territoires et leurs enjeux ont été importants et nombreux : « Attractivité de la Picardie à l'horizon 2030 » avis du 14 février 2013 - « Biodiversité en Picardie, enjeux et perspectives » rapport avis du 08 avril 2009 - « Quelle stratégie pour les ports régionaux » rapport et avis du CESER Nord-Pas de Calais du 15 octobre 2010 ou plus anciennement « Nord-Pas de Calais, région maritime » rapport et avis du 30 octobre 2007.

Le CESER Hauts-de-France s'est rapidement impliqué sur ces enjeux par de nombreuses études, rapports et contributions, apportant à chaque fois ses analyses et propositions (« Contribution au Document Stratégique de Façade Manche Est - Mer du Nord » document élaboré conjointement avec le CESER de Normandie – « Le transport fluvial de marchandises » rapport-avis du 04 octobre 2016 – « Le Canal Seine Nord Europe, levier de développement pour la région » rapport-avis 25 avril 2017, etc.).

Les conseillers du CESER ont également consulté de multiples travaux sur ces questions, ceux des différents établissements ou organismes de recherches, ceux des chambres consulaires, retenant également des études aux approches plus globales comme celui de M. Michel LALANDE « Livre Bleu : stratégie pour la mer et les océans », décembre 2009.

Mais bien sûr, ce vaste travail ne s'est pas nourri exclusivement de sources livresques. De nombreux déplacements à Anvers, Bruxelles, Dunkerque, Calais, ainsi qu'à Boulogne-sur-Mer, Abbeville ou Saint-Valery-sur-Somme ont permis de rencontrer de hauts responsables mais aussi des professionnels, des habitants qui ont pu rendre compte de leur expérience, de leur vécu, de leur ressenti ou de leurs souhaits.

Les propos de Patrice VERGRIETE, maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine et du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale ou de Natacha BOUCHART, maire de Calais, vice-présidente du Conseil régional furent passionnants. D'autres échanges le furent également comme la rencontre avec Mme Renée MICHON, présidente de l'association des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme ou de Mme Emilie MORISSE, admirable femme d'un marin-pêcheur à Boulogne-sur-Mer.

La façade maritime de notre région compte bien sûr de nombreux atouts, à commencer par les femmes et les hommes qui y vivent, qui y travaillent et qui aiment ces lieux où bien souvent ils sont nés et ont grandi. Le travail du CESER, au travers de ce « Livre bleu », est une démarche respectueuse de « ce qui est déjà », elle se veut constructive et positive et surtout pas pontifiante ni magistrale. La question que se sont posée tous nos conseillers est celle du « comment faire encore mieux ? ».

### **Le Livre bleu Ambition « littoral » s'articule autour de trois axes :**

Ce littoral des Hauts-de-France nous est d'abord apparu comme une formidable ressource. La mer a longtemps été un moyen important de nourrir les hommes, elle l'est aujourd'hui bien plus encore. Elle dispose aussi d'un formidable potentiel énergétique et on l'oublie trop souvent, elle permet aussi de soigner et guérir. Ces formidables ressources doivent bien sûr être

gérées intelligemment et c'est tout l'enjeu de la formation des hommes et de la recherche. Ces problématiques seront traitées dans notre **axe 1 « la mer, comme ressource »**.

Deux enjeux forts et sans doute complémentaires sont venus interpeller les conseillers : comment ouvrir mieux encore notre littoral sur le reste du monde ? Comment conforter et renforcer la coordination des territoires du littoral ? Cette façade maritime idéalement située a vocation à s'ouvrir davantage encore au monde, pour cela la coopération des élus, des acteurs de tous ces territoires est indispensable. Le CESER a des propositions à faire. Ce sera notre **axe 2 « un territoire uni et ouvert sur le monde »**.

Les territoires de la façade maritime ce sont des femmes et des hommes, ce sont aussi des paysages et des espaces naturels à protéger. Comment trouver les équilibres vertueux entre le bien être des habitants, le développement de l'attractivité de ces territoires, leur accessibilité et les exigences posées par la préservation de ces espaces ? Les tensions entre ces contraintes semblent indépassables. Le CESER a souhaité apporter sa contribution à la réflexion sur ces enjeux. **Notre axe 3 s'intitule « bien vivre sur le littoral »**.

Le Livre bleu est un travail majeur de notre assemblée dont la réalisation est venue s'ajouter au programme déjà ambitieux du CESER. Je tiens à remercier vivement Stéphanie DEPRAETERE, Première vice-présidente qui a animé ces travaux tout au long de ces mois, les vice-présidents et les conseillers du CESER pour leur engagement, mais aussi les chargés de mission qui n'ont pas ménagé leur peine et notamment Anne MEURET qui a apporté un appui essentiel à la réalisation de ce travail. Je vous souhaite bonne lecture.

**Laurent DEGROOTE**

*Président du CESER Hauts-de-France*

# 14 IDÉES - FORCES

Tous les membres du CESER ont travaillé à la rédaction du Livre bleu dont l'ambition est de mettre en valeur les atouts et richesses du littoral régional et d'accroître son attractivité. La valorisation de ses ressources de façon durable et raisonnée passe par des mesures à mettre en œuvre prioritairement, voire urgemment. Enjeu transversal et pluridisciplinaire, l'emploi quant à lui est le but vers lequel tendent tous les travaux de l'assemblée.

Ces préconisations ne représentent pas la totalité de la réflexion menée. Elles se veulent avant tout synthétiques et invitent à la découverte du livre en lui-même.

CES THÉMATIQUES SONT :

## ► TRAVAILLER AVEC TOUS LES ACTEURS POUR UNE GOUVERNANCE FORTE ET SOUPLE

Les besoins d'équité territoriale et d'un développement économique concerté devraient engendrer une gouvernance animée par le Conseil régional en coordination avec l'Etat afin de favoriser les collaborations et la coopération des élus, des acteurs publics et privés essentielles pour porter une ambition « littoral ». Le CESER préconise :

1. De créer une « assemblée permanente mer – littoral » qui fédèrera les élus et grands acteurs du littoral et qui traitera de problématiques concrètes telles que : l'ensemble portuaire, l'évolution du trait de côte, le développement de filières halieutiques innovantes, une politique « jeunesse », la mobilité et les interconnexions, etc.

## ► RENFORCER LA FORMATION ET LA RECHERCHE

L'attractivité du littoral et de la façade maritime des Hauts-de-France passe par un système de formation et une Recherche et Développement (R&D) en adéquation avec le territoire, ses besoins présents, mais surtout futurs. Cela implique, d'une part, le développement de compétences spécifiques susceptibles de don-

ner un avenir à sa jeunesse, et d'autre part, une R&D à la disposition de tous, et notamment des entreprises, qui préservera également l'environnement. Le CESER préconise :

2. De consolider et développer les campus des métiers et des qualifications et de renforcer les formations relatives aux métiers de la mer, du transport fluvial, du tourisme ;

3. D'intensifier la recherche en favorisant l'interdisciplinarité des projets (exemple de l'action menée par le « Campus de la mer »).

## ► FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION

La mer et son littoral sont riches de ressources dont certaines sont encore méconnues. Il est essentiel que les acteurs du développement économique soient encouragés à mettre en valeur ces ressources de façon durable et raisonnée afin d'en faire aussi bénéficier les populations et d'améliorer leur bien-être. Le CESER préconise :

4. De soutenir le développement de filières et de partenariats innovants : énergies marines renouvelables, stockage de l'énergie, biotechnologies marines et coopérations avec les territoires d'Outre-Mer. La région doit ainsi avoir pour ambition de devenir la 1ère région partenaire de l'Outre-Mer sur ces filières innovantes ;

5. De renforcer l'attractivité du littoral en élaborant un schéma de développement durable du tourisme et des loisirs autour de 2 piliers : le développement d'un tourisme international, le renforcement d'un tourisme familial et de proximité ;

6. De construire enfin un ensemble portuaire maritime qui se positionnera parmi les grands ports européens. Cela implique, à partir des complémentarités entre ports, d'optimiser les synergies, de développer des moyens communs, de moderniser les équipements, etc.

## ► AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE DES TERRITOIRES

Afin d'aller vers une plus grande équité territoriale, il faut rééquilibrer les territoires en matière d'équipements, de services, de culture et loisirs, en les interconnectant. Le CESER préconise :

**7.** De relier plus étroitement cet ensemble portuaire maritime avec la région notamment en développant l'intermodalité (fluvial, ferroviaire, routier, aérien) : intensification du réseau Norlink et des futures relations avec le canal Seine Nord Europe ;

**8.** De compléter l'offre TER pour un maillage plus fin du territoire, étendre les offres tarifaires et accorder une attention particulière au dernier kilomètre pour l'accès aux sites touristiques ;

**9.** De constituer un réseau de musées et sites historiques et mettre en place des offres intégrées (pass, ...).

## ► SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT PAR DES ACTIONS FORTES

Chacun doit prendre en compte et mesurer l'impact de son activité sur l'environnement. Mais l'écosystème littoral, par sa fragilité et sa singularité (impact du changement climatique sur le trait de côte), appelle à la mise en œuvre de quelques mesures phares, fortes quant à leurs implications. Ainsi le CESER préconise :

**10.** Sur la question du trait de côte, qu'une décision politique soit prise entre les zones à sauvegarder et celles à laisser éventuellement en l'état. Un accompagnement des populations sera indispensable ; de maintenir ou restaurer la qualité écologique et paysagère de l'espace littoral (y compris l'arrière-pays) dans le respect de la loi « Littoral » ;

**11.** De garantir la qualité de la ressource en eau : mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisée en eau douce, diminution de la pollution anthropique des eaux marines, mise aux normes des réseaux d'assainisse-

ment et stations d'épuration du littoral.

## ► PROMOUVOIR UN LITTORAL ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE

Un développement local harmonieux au service de sa population résidente et non résidente implique une présence sur ce territoire d'activités innovantes, de R&D, de la formation, de différents modes de transport interconnectés, d'action en faveur de l'environnement. Cela implique aussi le déploiement d'actions destinées, d'une part, à développer, conforter et renforcer le « bien-vivre », d'autre part, à cultiver et accroître l'attractivité de ce territoire. Le CESER préconise :

**12.** De faire de la région une grande région du bien-être : thalassothérapie, activités de plein air, tourisme fluvestre, création de services de proximité, de lieux d'échange et de vie etc. ;

**13.** De développer, de façon concertée entre tous les acteurs, une politique culturelle et sportive attractive pour tous et notamment pour les jeunes, qui sera source de métiers à développer ;

**14.** De promouvoir une politique de l'emploi au service de l'intergénérationnel : métiers et emplois des services aux personnes, de l'entraide, de la transmission des savoirs.

# SOMMAIRE

<b>AXE   1</b>	<b>LA MER COMME RESSOURCE</b>	8
	▶ <b>CAP SUR DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS PLUS INNOVANTES</b>	10
	<i>Commission « Développement économique, international, recherche »</i>	
	▶ <b>VERS UN TERRITOIRE LITTORAL PLUS AUTONOME EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	12
	<i>Commission « Développement économique, international, recherche »</i>	
	▶ <b>LA THALASSOTHÉRAPIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ (EMPLOI, TOURISME)</b>	14
	<i>Commission « Lien social, cadre de vie, santé »</i>	
	▶ <b>UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE</b>	16
	<i>Commission « Formation pour tous et orientation tout au long de la vie »</i>	
	▶ <b>PROSPECTIVE ET LITTORAL</b>	18
	<i>Section Prospective</i>	
<b>AXE   2</b>	<b>UN TERRITOIRE UNI ET OUVERT SUR LE MONDE</b>	20
	▶ <b>DES AMBITIONS POUR LA GOUVERNANCE MER – LITTORAL</b>	22
	<i>Commission « Aménagement du territoire, ruralité »</i>	
	▶ <b>CONNECTER LES PORTS DES HAUTS-DE-FRANCE À UN HINTERLAND ÉLARGI</b>	24
	<i>GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT CONCOMITANT DU FRET FERROVIAIRE, DU FRET FLUVIAL ET DE TOUTES LES INTERMODALITÉS</i>	
	<i>Commission « Mobilités, transports »</i>	
	▶ <b>LE TOURISME : UN ATOUT MAJEUR DU LITTORAL</b>	26
	<i>Commission « Culture pour tous, tourisme »</i>	
	▶ <b>LA MER DANS LES FONDS EUROPÉENS : UNE PLACE À VALORISER ET RENFORCER</b>	30
	<i>Vice-présidence « Europe, international, transfrontalier »</i>	
	▶ <b>LA PLAISANCE : UNE RICHESSE À VENIR</b>	32
	<i>Commission « Aménagement du territoire, ruralité »</i>	
	▶ <b>DES PORTS OUVERTS SUR LE MONDE. CALAIS : PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</b>	34
	<i>Vice-présidence « Europe, international, transfrontalier »</i>	
	▶ <b>LA PLACE DE LA MER DANS LE BUDGET RÉGIONAL</b>	36
	<i>Commission « Finances, budget, contractualisation, fonds européens »</i>	

<b>AXE   3</b>	<b>BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL</b>	<b>38</b>
	▶ <b>LES FEMMES ACTRICES DÉTERMINANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE DU LITTORAL</b>	<b>40</b>
	<i>Vice-présidence « Femmes et vie associative »</i>	
	▶ <b>BIEN VIEILLIR SUR LE LITTORAL</b>	<b>42</b>
	<b>ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU RECOURS À L'AIDE À DOMICILE</b>	
	<i>Vice-présidence « Métiers de demain »</i>	
	▶ <b>TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE : IL EST URGENT D'AGIR !</b>	<b>44</b>
	<i>Commission « Environnement »</i>	
	▶ <b>EAU : ÉVITER UNE RESSOURCE RATIONNÉE BIODIVERSITÉ DU LITTORAL : UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À RESTAURER</b>	<b>46</b>
	<i>Commission « Environnement »</i>	
	▶ <b>VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DU LITTORAL EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ</b>	<b>48</b>
	<i>Commission « Lien social, cadre de vie, santé »</i>	
	▶ <b>BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE NE POURRA ÊTRE PARTAGÉ PAR TOUS QUE SI LA REPRISE DE L'EMPLOI S'ADRESSE AUSSI À CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS</b>	<b>50</b>
	<i>Vice-présidence « Suivi des travaux »</i>	
	▶ <b>UN MAILLAGE CULTUREL À INVENTER</b>	<b>52</b>
	<i>Commission « Culture pour tous, tourisme »</i>	
	▶ <b>UN PORTRAIT STATISTIQUE DES JEUNES DU LITTORAL SI LES JEUNES SONT L'AVENIR D'UN TERRITOIRE, L'AVENIR DU LITTORAL EST ALARMANT</b>	<b>54</b>
	<i>Groupe de travail « Démographie et enjeux intergénérationnels »</i>	
	<b>CONCLUSION</b>	<b>57</b>



# ► LA MER COMME RESSOURCE

## INTRODUCTION

Au premier abord, le littoral de la région Hauts-de-France pourrait apparaître aux plus pessimistes comme un « chapelet » de territoires quasi autonomes et presque autarciques, s'étirant les uns à la suite des autres tout au long de la côte depuis Le Tréport jusqu'à la frontière belge. Dans cette vision outrée, chacun de ces espaces aurait ainsi son fonctionnement endogène, ses spécificités, ses réalisations et ses projets. La région Hauts-de-France n'est-elle pas elle-même à la croisée des sphères d'influence britannique, flamande et latine ?

Il est vrai que l'Histoire recense pour chacun de ces territoires de notre littoral des origines, des traditions et des ancêtres appartenant souvent à des ensembles bien différents. C'est un Normand, Guillaume, qui embarque ce 28 septembre 1066 du port de son vassal Guy de Ponthieu à Saint Valéry-sur-Somme pour conquérir l'Angleterre et tandis que la ville de Calais, si longtemps anglaise, ne devint définitivement française qu'au Traité du Cateau-Cambrésis le 02 avril 1559, Dunkerque devra attendre plus d'un siècle et ne sera acquise par Louis XIV que le 27 octobre 1662 après avoir été successivement flamande, espagnole et anglaise.



Mais ces marques géographiques et historiques qui pourraient laisser penser que bien des choses séparent ces territoires ne doivent cependant pas faire oublier ce qui transcende et rassemble tous ces espaces littoraux dans un même destin et une même exigence : le lien avec la mer. Sur cette étroite bande de terre, tous les habitants vivent intensément, quel que soit leur territoire, cette proximité, ne devrait-on pas dire cette promiscuité ?

La première raison qui fait que les hommes se sont installés ici sur ces terres parfois inhospitalières est sans doute que la mer était avant tout, pour eux une ressource essentielle. Une « mer nourricière » en quelque sorte. Aujourd'hui, il y a bien sûr toujours des marins et des pêcheurs pour ramener du poisson et bien d'autres produits de la mer. Mais désormais les ressources de la mer prennent aussi d'autres dimensions. On peut ainsi produire de l'énergie grâce aux océans. On l'oublie trop souvent mais la mer permet également de soigner, de guérir bien des personnes, ou plus simplement de leur apporter un bien être appréciable. C'est tout une économie qui s'est construite autour de ces activités et les femmes et les hommes ont dû apprendre, se former et se perfectionner pour gérer et exploiter au mieux toutes ces ressources.

Le premier axe de ce travail du CESER porte donc sur la mer comme ressource :

**1. Les filières et activités innovantes sont en plein essor sur notre littoral.** Qu'il s'agisse de biotechnologies marines, de l'aquaculture, des énergies marines renouvelables... les ressources sont nombreuses et variées. **Les activités plus traditionnelles de la pêche, de la transformation des produits de la mer et de l'écologie industrielle** ont profondément évolué. Dans ces domaines où l'enjeu majeur s'articule autour de la coopération des différents acteurs (formation, recherche, environnement, aménagement du territoire, etc.) le CESER a des propositions à apporter y compris avec des partenaires plus inattendus comme l'Outre-Mer.

- 2. La mer est également une ressource appelée à se développer en matière d'énergie.** Alors que le modèle nucléaire est en pleine évolution et que des secteurs économiques (métallurgie) gros consommateurs d'énergie doivent répondre à leurs besoins, les enjeux autour de la production d'énergie marine sont considérables. L'autonomie énergétique, le développement des énergies renouvelables (ENR) et notamment des énergies marines renouvelables (EMR : éolien, hydrolien, marémoteur, ETC.), l'engagement dans des filières porteuses comme le stockage de l'énergie sont intimement liés à la recherche et à l'innovation mais aussi à des choix politiques forts et volontaristes.
- 3. La mer est aussi une ressource formidable pour la santé des personnes. Le développement de la thalassothérapie sur notre littoral** sera un enjeu fort et un moyen essentiel d'attractivité de nos territoires. Le CESER a des propositions à apporter. En plus du centre de Berck-sur-Mer, du projet de Boulogne-sur-Mer, des réflexions sont en cours autour de la Baie de Somme.
- 4. Mais pour tirer le meilleur de la mer tout en la respectant, rien ne se fera sans des femmes et des hommes engagés et compétents. C'est tout l'enjeu de la formation et de la recherche** sur tous ces métiers de la mer. Ces formations sur notre territoire sont déjà nombreuses, sur tous les niveaux du CAP au diplôme ingénieur, par toutes les voies (scolaire, apprentissage, enseignement supérieur, formation continue, etc.) et de grande qualité. Mais il faut aller encore plus loin. Le CESER propose entre autres, la mise en place d'un nouveau Campus des Métiers et Qualifications.
- 5. Penser la mer comme ressource c'est aussi réfléchir à l'avenir en s'appuyant sur une vision prospective** qui se bâtit sur une vraie stratégie novatrice, ambitieuse et partagée. Le CESER propose qu'elle se construise autour de quatre piliers : le développement économique, l'aménagement du territoire, le respect de l'environnement et le renforcement du lien social.

# ► MER ET FAÇADE LITTORALE : CAP SUR DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS PLUS INNOVANTES

## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INTERNATIONAL, RECHERCHE »



Région industrielle, les Hauts-de-France méconnaissent encore trop souvent leur littoral et les richesses que contient la mer. Or, leur exploitation et valorisation de façon raisonnée et durable ne peut être que facteur de modernisation, de diversification et de création d'activités nouvelles ou plus traditionnelles. Les activités explorées dans le cadre de cette contribution sont, d'une part, les activités émergentes mais peu connues que sont les biotechnologies marines, l'**aquaculture-aquaponie**, les énergies marines renouvelables (EMR). Ce travail porte, d'autre part, sur des activités installées mais à soutenir, encourager et moderniser : la **pêche**, la **transformation des produits de la mer** et l'écologie industrielle.

Un état des lieux de ces filières montre qu'actuellement les Hauts-de-France sont la 2<sup>ème</sup> région aquacole après la Nouvelle Aquitaine. Cette information est cependant à relativiser dans la mesure où la France se présente comme un petit pays « aquacole » se situant au 25<sup>ème</sup> rang mondial. Pour ce qui est des biotechnologies marines et de l'aquaponie, celles-ci restent à développer. Dans le domaine des EMR, la région dispose aussi de potentiels à développer et exploiter : l'**hydrolien** (auquel s'ajoute la possibilité d'équiper des canaux), l'**éolien en mer** et le marémoteur. La **pêche** est au 1<sup>er</sup> rang des activités à encourager et moderniser car elle est à un tournant de son évolution face aux défis qu'elle doit relever (vieillesse de la flotte, quotas de pêche, etc.), défis aggravés par le Brexit et les incertitudes générés par la décision du Royaume-Uni. Parmi les activités à soutenir et encourager, il faut mentionner la transformation des produits de la mer (2<sup>ème</sup> position nationale des Hauts-de-France) et la démarche d'écologie industrielle dans laquelle s'est inscrite la région.

Permettre au territoire littoral ainsi qu'à la région de bénéficier des apports et du potentiel que représentent ces filières et activités passe par plusieurs enjeux à relever.

Le 1<sup>er</sup> consiste à faire de l'innovation et des différents champs de la recherche un outil au service commun du développement des entreprises et du développement durable du littoral. Il revient donc à l'innovation, la recherche et développement de relever le défi de l'adéquation harmonieuse entre activités économiques et protection de l'environnement. L'Université du Littoral Côte d'Opale de même que le pôle de compétitivité AQUIMER travaillent sur des programmes de recherche allant déjà dans ce sens.

Le deuxième enjeu consiste à multiplier les interconnexions entre le monde de la recherche en région, celui de l'entreprise et l'Outre-Mer. La France possède le 2<sup>ème</sup> domaine maritime du monde, 11 millions de km<sup>2</sup>, juste derrière les Etats-Unis, grâce aux Outre-Mer (97% Outre-mer). On retrouve dans cette partie de la France trop peu souvent mentionnée une capacité à innover insuffisamment valorisée et sollicitée sous forme de partenariat de recherche dans des programmes européens ou thématiques par exemple.

Faire de la performance des entreprises et de l'innovation des facteurs de compétitivité à l'international, en y associant l'Outre-Mer constitue le 3<sup>ème</sup> enjeu. En effet, alors que la France est bien placée à l'international sur certains marchés (transformation des produits de la mer), elle semble absente d'autres activités fortement porteuses de croissance telles que les biotechnologies marines. Au niveau mondial, ce marché devrait passer de 4,5 Mds de \$ en 2017 à 7,3 Mds de \$ en 2025 pour un taux de croissance annuel d'environ 7%.

Le dernier enjeu fait de l'innovation le socle de la modernisation et de la création d'activités et d'emplois.

## LE CESER RECOMMANDE

- ▶ **Le portage politique d'une véritable stratégie régionale de valorisation de la mer et de sa façade littorale. En effet, une autonomie énergétique des territoires concernés semble possible, sur le plan technologique, en liaison avec la mer. Une des conditions à remplir reste donc celle de la volonté politique notamment concernant les énergies marines renouvelables ;**
- ▶ **De soutenir le développement de filières et partenariats innovants : énergies marines renouvelables, stockage de l'énergie, biotechnologies marines et coopération avec les territoires d'Outre-mer. La région doit ainsi avoir pour ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> région partenaire de l'Outre-Mer sur ces filières innovantes ;**
- ▶ **Dans le « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture » :**
- ▶ **Une aide à l'implantation de fermes de production d'algues (biotechnologies marines) ;**
- ▶ **L'augmentation du nombre de conseillers aquacoles (aquaculture) ;**
- ▶ **De déterminer une stratégie de développement à l'international et Outre-Mer des filières halieutiques et des énergies marines renouvelables ;**
- ▶ **D'inciter les professionnels de la pêche à se redéployer autour de marchés et produits complémentaires avec l'aide des pouvoirs publics et des acteurs de la recherche en région.**

# ► VERS UN TERRITOIRE LITTORAL PLUS AUTONOME EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INTERNATIONAL, RECHERCHE »



Travailler sur le développement des énergies renouvelables (EnR) avec pour objectif d'aller vers une plus grande « autonomie » du territoire dans ce domaine s'explique par les caractéristiques de l'espace littoral. Sensible aux impacts du changement climatique (évolution du trait de côte, etc.), cet espace l'est d'autant plus que son versant nord regroupe de nombreuses activités particulièrement énergivores constituées d'unités électro-intensives appartenant notamment à la métallurgie. Afin de rendre ce travail transposable à d'autres territoires en région, les électro-intensifs ne seront pas l'objet prioritaire de ce travail. La question du nucléaire nécessitant des développements approfondis, elle ne sera ici abordée qu'à la marge.

Un état des lieux des consommations et productions en énergie, du potentiel en énergie renouvelable du territoire (qui comprend 17 EPCI<sup>1</sup> pour une population de 977 206 habitants en 2016, soit 16,3% de la population régionale) et des prix fait apparaître une consommation totale d'énergie d'environ 30 TWh (hors métallurgie) et environ 40 TWh<sup>2</sup> en intégrant la sidérurgie. On remarque que la part de l'industrie métallurgique, dans la consommation, est majoritaire et que les consommations demeurent en augmentation dans les transports, le tertiaire et le résidentiel. En matière de production, l'Observatoire Climat avance le chiffre de 17 TWh de production renouvelable pour un potentiel, selon Virage Energie de 110 TWh hors énergies marines renouvelables. Par ailleurs, parler d'autonomie pose la question de l'impact sur le prix de cette dernière. Actuellement, on peut estimer le coût moyen du nucléaire pour les centrales déjà construites à 49,5 € le MWh. Cependant, selon la Cour des comptes, ce coût serait à la hausse : de 70 à 90 € en s'appuyant sur les coûts de construction du nouvel EPR. Du côté des énergies renouvelables, l'effet combiné des progrès technologiques et de leur industrialisation permet de diminuer leur coût : moins de 50 € le MWh, l'énergie fournie par le champ éolien offshore de Dunkerque.

<sup>1</sup> Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

<sup>2</sup> TWh : TéraWatt-heure. MWh : MégaWatt-heure.

Une analyse « Forces – Faiblesses – Menaces – Opportunités » met en lumière les scénarios possibles en matière d'autonomie en énergies renouvelables et les enjeux à relever afin de parvenir à ces objectifs.

Deux scénarios sont proposés, à l'horizon 2050, accompagnés de leur « mix énergétique » : le premier, « Ambition modérée pour une autonomie en énergie renouvelable » propose de coupler des mesures d'efficacité énergétique à une utilisation de 50% du gisement d'énergie renouvelable. Le second « Ambition forte pour une autonomie en énergie renouvelable » porte l'utilisation du potentiel en EnR à 80%.

Un 1<sup>er</sup> enjeu consiste à développer l'utilisation des potentialités des EnR en région, cet enjeu étant subordonné à une réelle volonté politique. Ce potentiel est vaste avec des points forts tels que l'éolien et le photovoltaïque, mais aussi les énergies d'avenir comme l'hydrogène, le biométhane, la chaleur fatale, les pompes à chaleur et la géothermie sur aquifère. Du côté des énergies marines renouvelables (EMR), l'innovation porte sur l'éolien en mer, l'hydrolien et à plus long terme, le marémoteur et la thalassothermie. Encore faut-il une réelle volonté politique. Un deuxième enjeu consiste en un développement des entreprises, des programmes et filières en région. Le développement repose sur des « pépites » de même que sur des projets existants riches en potentiel. Un troisième enjeu repose sur la valorisation des établissements d'enseignement et de recherche et des activités de R et D présentes sur le territoire. Laboratoires de recherche, pôles d'excellence et de compétence présents sur le territoire complètent par leurs expertises l'expérience d'acteurs tels que l'ADEME ou le pôle Climat.

## LE CESER RECOMMANDE

Sur l'enjeu « Exploiter le potentiel d'EnR en région, sous condition d'une volonté politique affichée, le CESER préconise :

- ▶ **D'inciter les pouvoirs publics à définir et afficher sur le plan national, régional et local une politique énergétique claire, cohérente et concertée. En effet, une autonomie énergétique des territoires concernés semble possible, sur le plan technologique et dans le cadre des hypothèses citées en préambule, en liaison avec la mer. Une des conditions à remplir reste donc celle de la volonté politique ;**
- ▶ **De permettre des expérimentations et de communiquer autour de ces expérimentations (en cas de succès) : chauffage d'une ville du littoral par pompe à chaleur sur eau de mer, expérimenter le déploiement de plusieurs formes d'énergies sur une ville du littoral ;**
- ▶ **De mettre en place une stratégie claire en matière d'EMR à partir des avantages de la région : éolien en mer, hydrolien, mix de plusieurs EMR selon les caractéristiques du territoire ;**

Sur le deuxième enjeu, le CESER préconise :

- ▶ **De soutenir le développement de filières dans les EnR (éolien, photovoltaïque, hydrogène, biométhane, pompes à chaleur, géothermie) et notamment les énergies marines (éolien en mer, hydrolien, thalassothermie) en s'appuyant sur des collectifs d'acteurs (CORBI pour le biogaz ou CORESOL pour le solaire) ;**
- ▶ **De soutenir le développement de filières dans le stockage d'énergie (hydrogène, batteries) ;**

Sur le dernier enjeu, le CESER préconise :

- ▶ **De développer et valoriser la recherche sur le territoire en matière de stockage de l'énergie électrique et thermique (hydrogène, batteries).**

# ▶ LA THALASSOTHÉRAPIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

## COMMISSION « LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, SANTÉ »



Trop souvent oublié, l'un des apports essentiels de la mer aux hommes est sa capacité à intervenir sur leur santé et plus généralement leur bien-être, notamment grâce à la thalassothérapie.

**Un bref état des lieux montre que la bonne santé de la thalassothérapie s'explique par :**

- Le récent rapprochement de la clientèle vers les centres français ;
- Des investissements conséquents dans l'offre de soins et l'hébergement hôtelier ;
- Un développement de l'offre : avec ou sans hébergement, différents niveaux de qualité d'hébergement, clubs de sport associés au spa, vente de produits marins, possibilité de séjours courts... ;

- Une volonté de travailler avec les acteurs locaux (hôtels, restaurants, commerces, etc.) ce qui facilite leur intégration dans le tissu local ;
- Des activités en lien avec le tourisme : activités nautiques (char à voile, longe-côte etc.), visites culturelles (villes de la région, sites emblématiques, tourisme mémoriel, etc.), manifestations diverses.

**De nombreuses retombées économiques**, directes et indirectes, découlent de la thalassothérapie, véritable potentiel pour l'économie touristique locale. Un promoteur estime « qu'un euro dépensé [par les clients] pour la thalassothérapie entraîne un euro dépensé dans les commerces du centre-ville ».

Des diplômes de différents niveaux permettent d'accéder aux métiers de la thalassothérapie.

Même si la thalassothérapie, malgré ses bienfaits, ne donne lieu à aucune prise en charge par la Sécurité Sociale, au contraire des cures thermales, **les perspectives sont positives :**

- Elle devient une dépense plus courante comme de nombreuses prestations de bien-être ;
- La population dans les Hauts-de-France vieillit et les seniors représentent le tiers de la clientèle ;
- L'aménagement du temps de travail permet de disposer de davantage d'opportunités de séjours.

**A ce jour, la thalassothérapie du Touquet est la seule des Hauts-de-France. Deux autres sont programmées à Boulogne-sur-Mer et Berck-sur-Mer.**

Le projet de thalassothérapie (et hébergement hôtelier associé) à Boulogne-sur-Mer représente un investissement privé de 50 millions d'euros. Il créera à terme 300 emplois directs et indirects. 450 à 500 personnes travailleront à sa construction. Pour Berck, on estime que ce centre pourrait permettre la création de 80 à 110 emplois directs, plus les emplois indirects et ceux liés à la construction.

**Les conditions d'implantation** de ces centres sont complexes : fort investissement initial, manque de garanties (bien qu'aucun établissement n'ait fait faillite en France à ce jour), coût de fonctionnement élevé de ces établissements, ce qui suscite la frilosité des investisseurs.

Pour le centre de Boulogne-sur-Mer, qui devrait voir le jour prochainement, les principales caractéristiques suivantes ont été mises en avant :

- Infrastructures routières proches et de qualité;
- Proximité de la mer mais aussi du centre-ville ;
- Proximité d'une grande structure de congrès (participants potentiels clients) ;
- Des chaînes hôtelières prêtes à investir, etc.

Pour le projet de centre de Berck, les principaux atouts mis en avant sont :

- Situation géographique privilégiée à l'entrée de la Baie d'Authie ;
- Volonté des élus de faire évoluer l'image de Berck vers le loisir et le bien-être ;
- Le projet de thalassothérapie s'inscrit dans un projet touristique plus global ;
- Opportunité d'offrir un hébergement modernisé (hôtels et appartements) pour répondre à un fort accroissement de la population l'été.

La question d'une telle opportunité en **Baie de Somme** reste posée. Ce territoire bénéficie déjà de nombreux atouts. Cependant, la question environnementale (qualité de l'eau, désensablement de la côte) ne permettrait pas à ce jour l'implantation d'un centre de thalassothérapie.

## **LE CESER RECOMMANDE**

**Afin de mettre en valeur ce potentiel que représente la thalassothérapie, le CESER préconise de :**

- ▶ **Faire de la région Hauts-de-France, via son littoral, une grande région du bien-être, en multipliant sur l'ensemble du littoral la création de centres de thalassothérapie, d'activités de plein air en lien avec le sport et la santé ;**
- ▶ **Favoriser les conditions d'accès aux sites de thalassothérapie grâce à un réseau de transports adapté (route, rail, etc.) ;**
- ▶ **Développer davantage la clientèle étrangère (Belgique, Angleterre, etc.), sportifs des pays de l'Est, etc. ;**
- ▶ **Faciliter la recherche de garanties financières ;**
- ▶ **Mettre en place et/ou développer des partenariats avec les centres de formation du territoire (exemple : écoles de kiné).**

# ► UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

## COMMISSION « FORMATION POUR TOUS ET ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE »



Les territoires formant le littoral font apparaître une offre de formation diversifiée - du lycée jusqu'à l'enseignement supérieur - et couvrant tout le champ des domaines d'activité qui joueront un rôle central dans le développement du littoral et de son hinterland : tourisme, ressources de la mer, énergie et développement durable, autonomie et longévité, etc. Le CESER vient en appui des projets de développement de cette offre, tant par le rectorat que par l'université. Il insiste sur le nécessaire accompagnement des Campus des métiers et des qualifications qui vont jouer un rôle structurant, mobilisant les acteurs de la formation, le monde économique et social et les collectivités, en s'appuyant sur des forces de recherche attractives et reconnues.

### CINQ IDÉES FORCES STRUCTURENT CETTE CONTRIBUTION.

1. Les Hauts-de-France peuvent se féliciter d'avoir d'ores et déjà su développer une offre équilibrée et diversifiée. L'état des lieux réalisé dans le cadre du Livre bleu en atteste et contraste singulièrement avec l'absence de référence aux formations que le CESER Hauts-de-France avait pu repérer au sein du Document Stratégique de Façade Manche Est - Mer du Nord sur lequel il s'est prononcé en janvier 2019.
2. Il faut accompagner le développement systématique de l'apprentissage en lycée. L'attente est forte et il faut s'appuyer sur les opportunités offertes par la réforme de l'apprentissage. La mixité de parcours prévue par le Rectorat donnera en particulier l'opportunité aux jeunes de signer un contrat d'apprentissage localement et de rester sur le territoire. À cette mixité de parcours, il serait intéressant d'ajouter la mixité des publics.



3. Un développement de formations complémentaires est nécessaire pour étoffer davantage encore cette carte de formation, en résonance avec les besoins du territoire. Les projets du rectorat et de l'université sont nombreux et il faut se féliciter de ce dynamisme et l'accompagner.
4. **Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ)** jouent un rôle de premier plan. Ils confortent des domaines d'activité majeurs<sup>3</sup> en favorisant l'excellence des formations et des activités. Les CMQ présentent aussi cette faculté d'essaimer sur l'ensemble du territoire en associant des filières et des formations basées sur le littoral et rayonnent au sein de l'hinterland, voire de la région dans son ensemble. Le CESER souligne d'autant plus volontiers le caractère positif des CMQ qu'ils font reposer leur dynamisme sur la coopération étroite et fructueuse du monde économique, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
5. L'offre de formation, celle de l'université, celle développée dans le cadre des CMQ, s'appuie sur une **recherche de très haut niveau** qui continue de se développer autour de projets structurants. Cette synergie constitue un atout majeur pour le développement du littoral.



<sup>3</sup> Un projet est porté par l'université du littoral « Approvisionnement, valorisation et commercialisation de produits aquatiques », deux autres existent et sont en phase de restructuration pour rentrer dans le nouveau processus de labellisation ; « Tourisme et innovation » et Autonomie, Longévité et santé.

# ► PROSPECTIVE ET LITTORAL

## SECTION PROSPECTIVE



Dans le cadre d'une réflexion plus générale sur les Hauts-de-France à l'horizon 2040, la question du littoral a été étudiée par le CESER sous un angle prospectif, relativement à trois thématiques :

- le modèle économique régional en 2040 ;
- le modèle social régional en 2040 ;
- les mobilités en 2040.

Concernant le « **modèle économique en 2040** », le CESER s'est donné trois cibles spécifiques et une cible transversale : le maintien de la position de leader pour la pêche (Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français) ; le développement de la chaîne « *ava* », afin que l'économie halieutique du littoral ne soit pas limitée à la chaîne « *primaire* » ; l'accroissement de la consommation

locale/française et, plus généralement (cette cible dépasse la simple problématique du littoral) la recherche d'un équilibre des territoires de la région.

Pour atteindre ces cibles, les objectifs suivants ont été identifiés : faire évoluer la législation européenne sur les quotas de pêche, développer l'ensemble de la filière halieutique et accroître l'installation locale d'industriels de l'agroalimentaire, susceptibles d'apporter une plus forte valeur ajoutée sur le plan économique à la transformation des produits de la mer (répondre à la demande des consommateurs pour les produits locaux serait ainsi envisageable), amplifier le lien entre le développement économique et les préoccupations d'aménagement du territoire.

Au rang des leviers pouvant être activés pour répondre à ces objectifs économiques, nous pouvons citer la coopération des acteurs publics et privés (les pouvoirs publics doivent pouvoir permettre au secteur de mieux répondre à la concurrence et de s'adapter aux évolutions en cours), mais aussi les dispositifs régionaux et étatiques en matière d'aménagement du territoire à la fois en milieu rural et en agglomération (services publics et au public ; services sociaux et de santé ; soutien aux activités économiques – agriculture, industrie, services, transports, communications numériques et logement).

Concernant le « **modèle social en 2040** », le CESER estime indispensable de prendre pour cible, comme pour l'économie, un rééquilibrage des territoires. Un objectif a été fixé, à savoir disposer de services disponibles et adaptés partout, y compris l'accessibilité aux services numériques de proximité. Un système de santé plus efficace (avec une répartition optimale des personnels de santé sur le territoire, des structures de soins, etc.), un accès aux soins facilité, un accès aux savoirs accessibles sont autant de déclinaisons de cet objectif général, qui pourront être concrétisées grâce à plusieurs leviers d'action : aides publiques, budget régional, schémas (PRSE, SRADDET), implémentation du numérique et télémédecine, éducation à l'école/la maison (maillage territorial des écoles), politique d'orientation, place de l'enseignement supérieur, etc.

Concernant les « **mobilités en 2040** », le CESER a intégré la problématique du littoral en termes d'enjeux financiers et de développement.

Il est important de se donner pour cibles un accroissement des échanges de marchandises dans les zones portuaires et de s'orienter explicitement vers une région écoresponsable en ce qui concerne la mobilité des personnes. Deux objectifs ont été définis : « booster » les investissements afin de développer les capacités portuaires ; favoriser une mobilité verte et durable.

Les leviers d'action pour permettre d'aboutir au premier objectif doivent être précisés. Nous pouvons, par exemple, évoquer la mise en place de projets coordonnés entre les grands ports de notre littoral ou le développement de la fonction export des ports maritimes, notamment celui de Dunkerque.

Pour aboutir au second objectif, il importe de développer ou d'instaurer des incitations visant à réorienter les choix de mobilité (subvention, coût du transport individuel et collectif, type de transport, type de combustible, solutions multimodales de la mobilité, nouveaux vecteurs de transport et de stockage logistique).

Mais la question du littoral ne se résume pas à cet apport prospectif thématique. D'un point de vue « **contextuel** » se posent en effet les questions du changement climatique et de l'adaptation à son impact.

## LE CESER RECOMMANDE

**Le CESER a défini deux scénarios pour ce « futur environnemental », et identifie quatre problèmes à résoudre au plus vite pour répondre de manière éclairée et pertinente à l'impérieuse nécessité d'adaptation au changement climatique :**

- ▶ **Disposer d'un socle de connaissances intégré pour l'adaptation à l'évolution du climat à l'échelle territoriale (à l'horizon 2050/2100) ;**
- ▶ **Assurer la prise en compte de ces connaissances dans les processus de décision d'aménagement et de développement économique ;**
- ▶ **Favoriser la mobilisation et l'inclusion des citoyens et de tous les acteurs économiques dans l'adaptation au changement ;**
- ▶ **Déployer sur notre territoire une instrumentation (houlographe, etc.) adaptée à l'étude de l'évolution de notre littoral.**



## ► UN TERRITOIRE UNI ET OUVERT SUR LE MONDE

### INTRODUCTION

Ce deuxième axe du Livre bleu intitulé « Un territoire uni et ouvert sur le monde » est à lui seul un vrai projet pour le littoral. Il porte une véritable ambition qui doit s'inscrire dans la vision que propose le CESER de ce que pourrait être le littoral à plus ou moins long terme, à savoir un territoire dont les ressources, exploitées de façon durable et raisonnée (voir axe 1), permettent à sa population et à son hinterland de créer des emplois et de l'activité, un territoire où il fait bon vivre (axe 3), un territoire attractif.

Cet axe se décline en différentes thématiques. La première d'entre elles, **l'unité**, par l'écoute, l'échange et le partage qu'elle implique, apparaît

comme une des conditions de réussite à tout projet. En effet, un **territoire uni** est un territoire qui dispose d'un outil de gouvernance et de décision. C'est un territoire capable de porter des projets dont la portée et le rayonnement ne sont plus locaux mais susceptibles de concerner tout le littoral et son hinterland, la région. C'est donc un territoire disposant d'une vision, d'une ambition et qui se donne les moyens de réaliser cette vision, cette ambition et de concrétiser une stratégie. Un **territoire ouvert sur le monde** est, quant à lui, un territoire qui favorise et multiplie les contacts, les communications et échanges avec l'Europe, voire l'international mais surtout, bien sûr, d'abord avec la région dans sa totalité.

Il peut aussi être ouvert au monde en se montrant attractif et accueillant envers les touristes et voyageurs provenant de tous les pays et de toute la région.

Pour leur part, les travaux menés sur les moyens financiers votés par certaines collectivités pour mettre en valeur la mer et ses ressources montrent que pour mener de tels projets, il faut une volonté politique qui s'exprime concrètement par les moyens adéquats.

Les contributions constituant cet axe vont illustrer, chacune à sa manière, selon les priorités que se sont données les commissions et vice-présidences, selon le ressenti et les sensibilités de leurs membres, ces différentes thématiques.

La notion d'« **unité du territoire** » apparaît dans différents textes, comme une ambition à la hauteur de laquelle il semble difficile de se hisser tant les obstacles sont nombreux. Malgré tout, si une unité « politique » semble encore loin, des réalisations et projets plus concrets, en jetant les bases d'une cohésion plus « matérielle », pourraient constituer les fondements d'un consensus / projet commun / charte / contrat, par la suite au contenu plus politique. Il conviendra alors de s'interroger sur la forme de cette unité politique (une « assemblée permanente mer – littoral », par exemple) selon les rôles et missions qui lui seront dévolus. Ainsi, une première contribution sur la gouvernance du littoral (« **Une gouvernance mer – littoral** ») fait le constat de la « dispersion » ou de l'éclatement institutionnel de la façade maritime régionale. Cependant, la communication sur les transports (« **Connecter les ports des Hauts-de-France à un hinterland élargi grâce au développement concomitant du fret ferroviaire et du fret fluvial et de toutes les intermodalités** ») aborde, quant à elle, un aspect possible de cette cohésion territoriale. Il apparaît en effet que favoriser l'interconnexion entre les ports du littoral et le reste de la région rend, d'une part, possible un maillage des réseaux d'échange (avec les ports maritimes et fluviaux), des transports, mais aussi des hubs logistique, culturel et numérique. L'intermodalité contribue, d'autre part, à fluidifier les transports et la

communication sur tout un territoire. Le travail réalisé sur le tourisme (« **Le tourisme, un atout majeur du littoral** ») suggère également qu'une volonté commune de développer ce secteur d'activités, en profitant aux habitants des territoires littoraux et de la région, pourrait reposer sur la valorisation d'une marque « chapeau ». Véritable signe extérieur de cohésion, cette marque « chapeau », ou « ombrelle », n'effacerait pas les particularismes locaux et l'image des territoires mais les transcenderait.

Le texte relatif à la place de la mer dans les fonds européens (« **La mer dans les fonds européens : une place à valoriser et renforcer** ») propose son interprétation de la thématique du littoral en tant que « territoire ouvert sur le monde » et la région. Il replace en effet la façade et l'espace maritime dans sa globalité dans les politiques européennes en s'interrogeant sur l'évolution de cette place dans un environnement en pleine évolution (Brexit, négociations sur la nouvelle programmation, etc). Le travail effectué plus localement sur la plaisance (« **La plaisance, une richesse à venir** ») démontre, quant à lui, que le potentiel de développement et de croissance que recèle la filière nautisme peut dynamiser l'économie maritime régionale en attirant sur le littoral une population provenant de toute la région intéressée par ces nouveaux loisirs.

La contribution portant sur l'ensemble portuaire dont bénéficie le littoral et plus particulièrement sur le Calais (« **Des ports ouverts sur le monde. Calais, porte d'entrée internationale de la région Hauts-de-France** ») illustre le thème du territoire « ouvert au monde » et ce que représente cette ouverture.

De tels projets doivent se donner les moyens de leur réussite, ces moyens étant politiques (une volonté), stratégiques (une vision, une ambition sur plusieurs années), humains mais aussi financiers (« **La place de la mer dans le budget régional** »). Espérons alors que ce Livre bleu fera émerger au sein des collectivités l'envie de valoriser tout ce potentiel que représente notre façade littorale en se donnant les moyens de telles ambitions.

# ► DES AMBITIONS POUR LA GOUVERNANCE MER – LITTORAL

**COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RURALITÉ »**



Les différentes auditions menées, tant par la commission 7 « Aménagement du territoire – Ruralité » que par le CESER, ont fait apparaître une gouvernance du littoral « fragmentée », tant dans le développement global du territoire que dans la gestion de certaines infrastructures.

En dépit des efforts de nombreuses collectivités et de la Région, notamment dans le cadre de l'animation de la PRADET<sup>4</sup> dans les « territoires de dialogue » qu'elle a institués, le CESER estime qu'une vision inter-territoires doit être clairement formulée. De surcroît, la fusion des deux anciennes régions donne l'image d'un littoral picard isolé.

Précurseur de l'interterritorialité, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale n'a pas encore trouvé les priorités et les moyens à l'aune des enjeux qu'il s'est fixés, citons le tourisme, le réseau des ports de plaisance, les risques d'inondations, la protection contre la submersion marine<sup>5</sup>, l'animation du programme européen INTERREG des deux Mers.

Au niveau national, au-delà de ses compétences sur les Grands Ports, la régulation et la sécurité maritimes, la protection du littoral et l'encadrement de la pêche, l'Etat développe une « stratégie de façade » sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur des espaces en mer et sur le littoral. Pour cette stratégie entre Dunkerque et Cherbourg, il a mis en place depuis 2012 le conseil maritime de façade « Manche Est - Mer du Nord ».

Celui-ci a rendu un avis<sup>6</sup> sur cette stratégie qui entrera en vigueur en octobre 2019. S'ensui-

vront en 2020 et 2021 un programme de surveillance et un plan d'actions. La Région et le CESER participent à ce conseil.

À une nécessaire échelle de construction intermédiaire, la Région, par ses travaux de synthèse et par les priorités qu'elle y donnera, est la plus à même de prendre le leadership d'une dynamique du littoral en harmonie avec toute la région des Hauts-de-France : de ses ports maritimes et fluviaux jusqu'aux frontières des Ardennes et de Champagne.

## LE CESER RECOMMANDE

**Pour ce faire, le CESER propose à la Région de s'appuyer sur trois leviers :**

- ▶ **Le renforcement de l'efficacité du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale en vue de lui donner toute sa place ;**
- ▶ **Le prolongement des engagements pris dans les territoires de dialogue en les rendant publics ;**
- ▶ **La création d'une nouvelle dynamique avec les collectivités et tous leurs partenaires en instituant une « Assemblée permanente Mer-Littoral<sup>7</sup> », qui associe les acteurs du littoral et crée un lien avec l'intérieur des terres, en cohérence avec l'engagement de la Région au sein de la façade maritime Manche est – Mer du Nord.**

<sup>4</sup> PRADET : Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires

<sup>5</sup> La protection contre la submersion marine est qualifiée par certains acteurs de « protection « submarine »

<sup>6</sup> Cette stratégie est à prendre en compte par les documents d'urbanisme

<sup>7</sup> Cette assemblée permanente mer-littoral s'inspire directement du Parlement de la mer créé en 2013 en région Occitanie : « cette instance a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants. Elle a aujourd'hui son siège sur le littoral, à Sète, à la Maison régionale de la mer. » De même, la région Pays de la Loire s'est dotée en 2017 d'une « Assemblée régionale mer et littoral », coprésidée par l'Etat et la Région. Enfin, la première région engagée dans cette démarche a été la Bretagne depuis 2009, avec sa « Conférence régionale de la mer et du littoral », coprésidée par le Président du Conseil régional, le Préfet de région et le Préfet maritime.

# ► CONNECTER LES PORTS DES HAUTS-DE-FRANCE À UN HINTERLAND ÉLARGI, GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT CONCOMITANT DU FRET FERROVIAIRE, DU FRET FLUVIAL ET DE TOUTES LES INTERMODALITÉS

## COMMISSION «TRANSPORTS, MOBILITÉS »



Les Hauts-de-France possèdent une façade maritime exceptionnelle avec une concentration importante de ports industriels, de passagers et de pêche, qui constitue le premier ensemble portuaire français. Ce dernier borde le détroit le plus fréquenté au monde et se situe au sein d'un ensemble européen qui fait de la région une zone de passage obligatoire pour le transport de fret à destination des pays du nord et du sud de l'Europe. L'évolution des échanges mondiaux s'oriente vers une massification constante. La filière du conteneur, en plein essor, est créatrice de valeur (un million de conteneurs équivaut à 10 000 emplois). Plus de la moitié du marché potentiel des Hauts-de-France reste à capter par les ports (Dunkerque notamment).

L'activité portuaire est déterminante pour le développement économique de la région Hauts-de-France dont l'objectif est de se positionner en tant que hub logistique au sein de l'ensemble concurrentiel du range Nord. L'attractivité et la compétitivité de la façade maritime des Hauts-de-France s'appuient sur la possibilité de développer les trafics grâce à un hinterland étendu, dont l'accessibilité repose sur un réseau de transports, ferroviaire et fluvial, massifiés, de qualité et respectueux de l'environnement.

Dans cette perspective, la visibilité des ports des Hauts-de-France est essentielle, afin d'augmenter le nombre d'escales et espérer compter au sein des circuits mondiaux. Le développement des synergies entre les ports, les échanges avec les ports belges, les projets de partenariats sont autant d'éléments incontournables pour ancrer la position de la façade littorale régionale. Le développement de l'export maritime constitue également un objectif. Aucune escale d'export vers l'Asie n'existe, en effet, ni au départ du port de Dunkerque, ni ailleurs en Hauts-de-France. Le déséquilibre des flux implique un affaiblissement de la rentabilité des lignes intérieures ferroviaires et fluviales, et des ports. Or, les grandes entreprises implantées en région ont des besoins en export Europe-Asie qu'il convient de satisfaire.



L'enjeu de l'ambition « littoral » que pourrait se donner la région est de reconnecter les flux de marchandises aux ports régionaux. Dans cette perspective, les ports doivent faire évoluer leur modèle économique et être reliés aux transports massifiés - permettant l'expédition par lots - performants, éléments majeurs de l'attractivité du port. Cependant, l'augmentation de la capacité d'accueil des ports doit être corrélée avec l'adaptation des moyens existants pour réaliser les échanges entre la façade et les ports intérieurs. Des moyens financiers importants sont nécessaires pour améliorer et moderniser les réseaux ferroviaires et fluviaux et les rendre compatibles avec le souhait d'augmenter et de régulariser les flux.

Le report modal et l'intermodalité sont des facteurs décisifs pour lier un hinterland plus vaste

## LE CESER RECOMMANDE

Pour répondre à ces différents enjeux, le CESER met en exergue les orientations suivantes :

Encourager la synergie et la compétitivité des ports : il est essentiel que l'ensemble des décideurs concernés assure la coordination des ports. Le développement de Norlink Ports doit également être poursuivi ;

Développer l'accessibilité par la modernisation des réseaux fluvial et ferroviaire : il convient d'améliorer le réseau fluvial d'un point de vue physique et organisationnel et d'investir massivement, y compris en mobilisant des financements européens, dans le réseau ferroviaire pour remettre en état les lignes ferroviaires capillaires ainsi que des Installations Terminales Embranchées (ITE) en entreprises ;

Privilégier le report modal : une concurrence équitable entre les différents types de transport peut être rétablie en mettant en place une redevance pour les transporteurs routiers nationaux et une vignette pour les transporteurs en transit. La définition de programmes de développement d'autoroutes ferroviaires et de transport combinés aurait pour avantage de réduire significativement le trafic routier ;

et les ports. Des politiques publiques ont été déployées depuis plusieurs années sans réel succès, notamment pour le fret ferroviaire dont la part modale a reculé dans le temps. L'exercice du report modal se heurte notamment à une question de coût et de souplesse pour les chargeurs.

Enfin, les préoccupations actuelles de respect de l'environnement et de transition énergétique imposent la modernisation des motorisations et la production de carburants alternatifs. La future construction du Canal Seine Nord Europe (CSNE) invite par exemple à réfléchir aux types de barges qui y navigueront. La modernisation des flottes fluviale et maritime est nécessaire. De nombreux projets vont dans ce sens, comme, l'avitaillement en GNL (Gaz Naturel Liquéfié) ou encore la production d'hydrogène.

Rendre la voie d'eau plus compétitive : le long du CSNE, le foncier doit être configuré de manière à associer les terminaux avec les zones de développement économique. Il convient de disposer des activités productives et logistiques le long du CSNE et de faciliter l'accès des chargeurs situés près du port ;

Le développement des transports est soumis au respect des objectifs de transition énergétique : Il convient de soutenir la recherche et l'innovation pour favoriser le mix énergétique en développant des carburants alternatifs et de nouvelles motorisations. La création de dispositifs financiers à destination des bateliers leur permettra d'optimiser les motorisations et d'investir dans de nouveaux bateaux. Enfin, il est indispensable d'élaborer une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules et les navires à partir d'énergies renouvelables. Même si le littoral est bien desservi (autoroutes, Eurostar, TER GV,...), il reste de gros manques, notamment pour l'accès à la côte qui, d'une façon générale, nécessite un transport complémentaire actuellement très mal organisé/valorisé depuis les gares. On notera également l'absence de liaison de type TER entre le Pas-de-Calais et le Kent.

# ► LE TOURISME : UN ATOUT MAJEUR DU LITTORAL

COMMISSION « CULTURE POUR TOUS, TOURISME »



La région Hauts-de-France bénéficie d'un littoral largement préservé, qui est un atout majeur pour le tourisme. Malgré sa grande diversité, il est un véritable trait d'union pour l'ensemble de notre façade maritime et lui donne toute sa cohérence. L'arrière-pays possède lui aussi un fort potentiel pour un tourisme de nature. Une perception globale du littoral, dépassant les anciennes perceptions régionales, ne peut que susciter la fierté des habitants des Hauts-de-France et nous donner la capacité de développer notre attractivité aux niveaux national et international.

### ÉTAT DES LIEUX

Le tourisme dans les Hauts-de-France est un secteur économique porteur d'emplois et de valeur ajoutée.

- La région compte 50 000 emplois directement liés au tourisme local (2,4% de l'emploi régional, un volume comparable à celui de l'industrie agroalimentaire, avec une marge de progression). Les touristes ont dépensé dans les Hauts-de-France 6,3 milliards d'euros en 2014 (4,3% du PIB régional). 13,5 millions de nuitées ont été réalisées en 2017, en forte progression ;
- La clientèle est majoritairement de proximité malgré la progression rapide d'une clientèle internationale « haut de gamme ». Les premiers touristes, en nombre, viennent d'Île-de-France, puis des Hauts-de-France eux-mêmes, et des régions voisines (Normandie,

Grand-Est). 29% de la clientèle en hôtellerie et hôtellerie de plein air est étrangère. Certaines clientèles éloignées (États-Unis, Canada, Chine) sont en progression notable mais constituent encore des effectifs relativement faibles qui concernent essentiellement les sites du sud de l'Oise ;

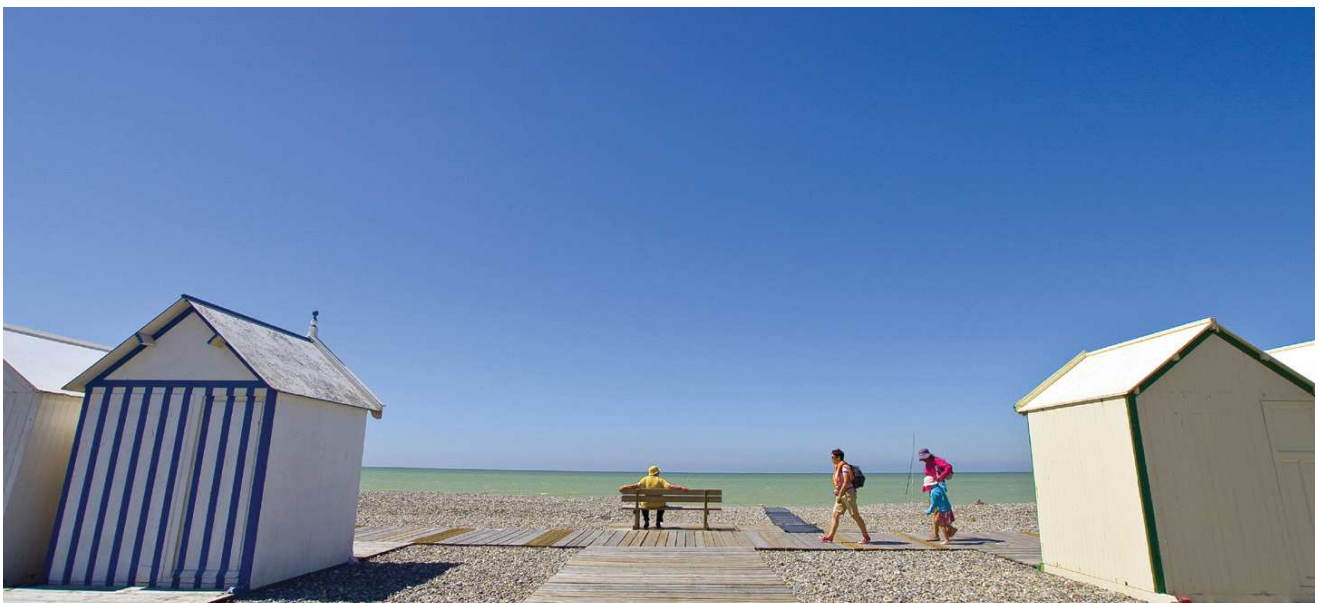
- Les espaces naturels et une offre de loisirs orientée « nature » constituent le premier attrait touristique du littoral des Hauts-de-France. Une offre muséale importante (avec Nausicaà comme « navire amiral ») et un riche patrimoine immatériel (Carnaval de Dunkerque et autres manifestations liées à la culture maritime) contribuent à l'attractivité ;
- Le tourisme littoral est le premier secteur de l'économie maritime avec plus de 9 000 emplois représentant 35% des travailleurs de l'économie maritime. Les emplois touristiques sont répartis sur l'ensemble du littoral, contrairement à d'autres secteurs d'activité caractérisés par leur concentration en certains points du territoire.



## ENJEUX

L'offre touristique du littoral doit devenir une pièce maîtresse de la politique touristique régionale.

- Le premier enjeu est un développement quantitatif et qualitatif de l'emploi touristique local, non délocalisable ;
- La floraison des marques locales entre en contradiction avec la promotion d'une identité régionale cohérente. Il faut néanmoins respecter la diversité des territoires, leur identité propre, source de fierté des habitants et levier d'une volonté politique locale sans laquelle rien n'est possible ;
- Le développement du tourisme de proximité comme du tourisme international suppose un effort important pour qualifier la promotion et l'accueil : le nombre et la qualité insuffisante des équipements hôteliers, villages de vacances, campings, etc., constituent un frein à la croissance ;
- Le tourisme évolue rapidement vers une « économie du bien-être », caractérisée par le besoin de ressourcement, de découverte, dans un environnement préservé. Or, le littoral manque d'équipements tels que thalassothérapie, spa, piscines. A ces nouvelles attentes s'ajoute celle de l'autonomie, chacun souhaitant inventer son propre parcours grâce aux outils numériques. La qualification des équipements doit s'accompagner de celle de l'accueil, et d'une formation accélérée des acteurs locaux ;
- Les collectivités du littoral s'investissent énergiquement dans l'aménagement et le renouveau urbain des fronts de mer, dans la communication, dans le soutien aux projets d'hôtellerie et de loisirs. Les chantiers sont encore en cours mais leurs effets sont déjà visibles. Une stratégie d'ensemble pour le littoral se doit donc d'être complémentaire de l'action des acteurs locaux, sans se substituer à eux, mais en apportant une vision globale, de l'ingénierie, des moyens.



**LE CESER  
RECOMMANDE**

PRÉCONISATIONS	ACTEURS CONCERNÉS
<p>Élaborer un Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, avec une déclinaison opérationnelle par territoire prenant en compte le littoral comme pièce maîtresse du tourisme en Hauts-de-France ; Diversifier l'offre touristique en s'appuyant autant sur les cibles privilégiées par le document stratégique du Conseil régional (29 juin 2017) que sur un tourisme familial et social (tourisme de proximité). Développer également le tourisme des quatre saisons.</p>	<p>Région EPCI et autres acteurs du tourisme (OT...) Mission Attractivité CESER</p>
<p>Explorer la possibilité d'une marque globale pour le littoral, déclinaison de la marque ombrelle régionale « Haut et Fort », et intégrant le concept « Côte d'Opale ».</p>	<p>Mission Attractivité</p>
<p>Qualifier les équipements d'accueil, avec les opérateurs privés comme ceux du tourisme social : renouveler le parc hôtelier, développer l'offre de mieux-être et l'offre de loisirs.</p>	<p>Région</p>
<p>Éviter toute dégradation du service TER. Étendre et pérenniser les offres tarifaires (éTER). Compléter l'offre pour un maillage plus fin du territoire (transports interurbains) ; Améliorer l'information et les services en intermodalité, à la fois sur le littoral et en Transmanche ; Accorder une attention particulière au dernier kilomètre pour l'accès aux sites balnéaires et points d'intérêt touristique.</p>	<p>Région, EPCI (AOT), SNCF</p>

## ► LA MER DANS LES FONDS EUROPÉENS : UNE PLACE À VALORISER ET RENFORCER

### VICE-PRÉSIDENTE « EUROPE, INTERNATIONAL, TRANSFRONTALIER »



La « Politique Maritime Intégrée » (PMI) en 2007 puis la « La croissance bleue » ainsi que la stratégie « Europe 2020 » ont donné une place à la mer et à sa valorisation durable et raisonnée au sein des politiques européennes. Cependant, un contexte économique et politique plus difficile (Brexit) pourrait ternir la visibilité de la mer dans les programmes européens. Alors que des négociations s'engagent pour la future programmation, il semble opportun de remettre en valeur l'espace maritime dans les fonds européens.

La « politique de cohésion européenne » ou « politique régionale » est plus directement

en lien avec la problématique de la mer par certains des instruments financiers utilisés : FEDER, FSE, FEAMP<sup>8</sup>.

En relation avec la Stratégie Europe 2020, le FEAMP est un fonds de préservation des ressources et d'aménagement du territoire. En région, ce fonds est doté, pour la période 2014-2020, de 16 millions d'€ environ. Inclus dans le FEDER, les programmes de coopération territoriale INTERREG sont dotés en région d'un montant de 1,4 milliards d'€ (de FEDER). La Région Hauts-de-France est autorité de gestion et autorité nationale de 3 programmes susceptibles de porter sur l'espace littoral et la mer : « INTERREG des 2 Mers », « Europe du Nord-Ouest » et « Europe ». Le FSE participe au soutien d'un seul programme relatif à l'espace maritime, « Le panier de la mer ».

Les enjeux portent sur le Brexit, son impact sur le budget de l'Europe et sur la continuité ou non de certains programmes. Par ailleurs, nombre de pêcheurs en région vont jeter leurs filets dans les eaux territoriales anglaises. En cas de sortie du Royaume-Uni, les Anglais retrouveront la souveraineté de leurs eaux territoriales, ce qui se traduira par un retrait de toute pêche européenne des eaux britanniques avec, très certainement, un report de cette pêche européenne dans les eaux françaises.

<sup>8</sup> FEDER : Fonds européen de développement régional ; FSE : Fonds social européen ; FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Sur le FEDER—INTERREG, le Brexit génère également des incertitudes dans un contexte de rationalisation et de réorganisation des fonds. Le programme « France Manche Angleterre » semble le plus concerné.

Le Royaume-Uni étant autorité de gestion et face à un niveau de consommation très faible, le Brexit pourrait signer la fin de ce programme. Enfin, sur la coopération territoriale en règle générale, la sortie du Royaume-Uni aura très certainement un impact du fait d'une diminution à craindre du budget consacré à cette politique.

Un autre enjeu se dessine sur les priorités à définir dans la prochaine programmation des fonds structurels et d'investissements. Les négociations sur la programmation 2021-2027 ont démarré et le FEAMP va évoluer. Les changements portent sur une diminution du budget mais aussi sur la nature de l'aide apportée et sur la nature de l'intervention de l'Europe : les subventions pour les investissements productifs en aquaculture et pour la transformation sont retirées au profit des instruments financiers. Le champ d'intervention du fonds est recentré sur quatre grandes priorités thématiques. Concernant les programmes INTERREG, l'Union propose pour la prochaine programmation la disparition des programmes transfrontaliers sauf là où existe un lien fixe par-dessus la mer. Devrait également s'opérer un basculement de la coopération maritime à l'échelle transnationale autour des bassins maritimes. Ces mesures auraient donc des incidences fortes pour les Hauts-de-France.

Les enjeux apparaissent également sur le fonctionnement des programmes européens et leur appropriation par les régions. Ne cesse de venir et revenir sur le devant de la scène le problème de la complexité des fonds européens. Cette complexité se retrouve à tous les niveaux et concerne l'autorité de gestion comme le porteur de projet. Le FEAMP, par exemple, est géré

en France par 26 services instructeurs. Du côté des bénéficiaires, le dossier de demande de subvention s'avère long à monter en raison du nombre de pièces demandées ou de leurs caractéristiques.

Ces raisons expliquent, pour partie, le faible taux de consommation des fonds FEAMP. Les difficultés rencontrées par certains programmes et fonds posent la question de leur appropriation par l'Etat membre et la Région. Sur les programmes INTERREG, malgré des taux de programmation intéressants, il resterait environ 500 millions d'€ à consommer d'ici à la fin de l'année 2020. Concernant le FEAMP, ce fonds a également rencontré des problèmes techniques, d'organisation, de gouvernance, traduisant une absence de politique halieutique et donc d'appropriation de ces problématiques.

## LE CESER RECOMMANDE

- ▶ **En règle générale, une politique de lobbying visant à la reconnaissance par l'Union européenne de l'espace Manche Est-Mer du Nord ;**
- ▶ **La création d'une aide au renouvellement de la flotte et à la diversification ;**
- ▶ **La définition pour la France d'une véritable stratégie pour la filière halieutique;**
- ▶ **Au niveau régional, une meilleure communication, dans les deux sens, entre les décideurs publics et les professionnels notamment sur le « Plan régional pour le développement durable de la filière pêche et aquaculture » ;**
- ▶ **Une meilleure communication entre les niveaux régional, national et européen quant à la mise en place d'une stratégie pour la filière halieutique.**

# LA PLAISANCE : UNE RICHESSE À VENIR

## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INTERNATIONAL, RECHERCHE »



La région des Hauts-de-France ne compte pas moins de 12 ports maritimes (sur une façade de plus de 200 km), 18 ports fluviaux et 48 haltes nautiques sur plus de 910 km de voies navigables.

### LES PORTS DE PLAISANCE MARITIMES SOUS UNE MÊME BANNIÈRE...

Depuis 2009, les cinq ports de plaisance du Nord Pas-de-Calais (Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples) ont montré l'intérêt de se regrouper afin de permettre la mutualisation d'actions de promotion, le développement de la qualité, l'amélioration des relations transfrontalières, la sensibilisation environnementale et l'échange de bonnes pratiques.

### ... QUE LES PORTS FLUVIAUX AVEC « PLAISANCE HAUTS-DE-FRANCE »

Au-delà, fin 2017, l'Association Plaisance Hauts-de-France a été créée pour fédérer ces ports et porter **Haut&Fort** la voix de la plaisance sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France en développant des prestations et services dans le tourisme nautique afin d'activer le levier de la croissance économique.

L'enjeu est d'embarquer les habitants des Hauts-de-France vers la pratique de loisirs autour de l'eau, sur le littoral et les cours d'eau, avec également la perspective de valoriser le Canal Seine Nord Europe.

### UN PLUS POUR L'ÉCONOMIE ET LE TOURISME DE LA RÉGION

La région Hauts-de-France peut compter sur la filière nautisme comme véritable atout économique, « Haut » par sa belle façade maritime, propice au nautisme marin, ouverte sur un bassin de navigation européen et « Fort » de son réseau de fleuves, de rivières et de canaux navigables, adapté à la plaisance fluviale. La filière nautisme propose ainsi aux touristes navigants - visiteurs comme résidents -, une superbe complémentarité.



Forte de cette double dimension, la filière ambitionne aussi de capter de nouveaux clients en créant une nouvelle offre et en augmentant l'attractivité de la destination Hauts-de-France. L'envie de slow-tourisme<sup>9</sup> est dans l'air du temps : la plaisance y répond.

Cette filière fait vivre directement ou indirectement plus de 222 entreprises, 3 000 emplois et réalise 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Elle montre aujourd'hui des éléments de reprise, conjugués à une évolution des comportements, des usages, en particulier celui de pratiquer la plaisance sans être propriétaire de bateau. C'est donc le **moment de réinventer un modèle**.

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès (CRT-C) peut être mobilisé pour sensibiliser et accompagner les acteurs pour identifier les nouveaux besoins de bien-être et de ressourcement.

## DES OBJECTIFS POUR LES USAGERS

Les ports de plaisance, qu'ils soient maritimes ou fluviaux, et l'ensemble des acteurs doivent développer une gestion conforme aux attentes portées par une nouvelle génération d'utilisateurs et de clients. Ils ambitionnent :

- De fédérer au sein de l'association « Plaisance Hauts-de-France » le plus grand nombre de ports régionaux ;
- D'intensifier la collaboration avec les entreprises du nautisme ;
- D'accroître la pratique de la plaisance avec la collaboration du mouvement sportif ;
- De travailler étroitement avec les structures touristiques ;
- De solliciter les acteurs de la formation et de créer projets et parcours professionnels.

## SANS OUBLIER...

### L'ENVIRONNEMENT ET L'INNOVATION.

Il importe de conjuguer le développement de la plaisance avec la préservation du milieu naturel. Les ports s'attachent à faciliter et promouvoir une pratique vertueuse et respectueuse de la biodiversité marine. Et en nautisme comme dans tous les secteurs, le virage pris du digital est à conforter, autant au niveau des gestionnaires de port que des plaisanciers.

### UN MAÎTRE MOT, COOPÉRER

La filière nautisme est insuffisamment connue. Elle est perçue uniquement au niveau des ports de plaisance et sa réalité économique est très sous-estimée.

L'association Plaisance Hauts-de-France<sup>10</sup> a pour objet de créer et maintenir un réseau d'information entre tous les ports de plaisance situés dans la région, et en dynamiser le développement par coopération. Avec le Comité régional du nautisme et de la plaisance et avec l'appui du CRT-C, elle doit fédérer tous les acteurs du nautisme en région Hauts-de-France.



<sup>9</sup> Tourisme orienté vers la proximité, la détente et le bien-être

<sup>10</sup> cf. le livre bleu

## ► DES PORTS OUVERTS SUR LE MONDE

### CALAIS : PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

#### VICE-PRÉSIDENTE « EUROPE, INTERNATIONAL, TRANSFRONTALIER »



L'ensemble portuaire constitué de quatre ports (Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais et le port à sec Eurotunnel) qui contribue à structurer la région est une vraie force pour les Hauts-de-France en raison de son interconnexion avec le territoire dans sa totalité mais aussi de son ouverture au monde. Grâce à sa spécialisation, chacun de ces ports enrichit l'offre que peut proposer la région en matière de transport maritime. Ainsi Dunkerque dispose d'une base industrielle solide qui structure son trafic (trafic dominé par les vrac solides industriels, les conteneurs, vrac liquides, etc.) en direction des pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique principalement. Boulogne-sur-Mer bénéficiant d'une position géographique centrale et d'un secteur de la

transformation des produits de la mer compétitif accueille 90% des tonnages traités par la filière. Quant à Calais, le port s'est spécialisé sur le trafic transmanche.

Le Calais présente malgré tout une spécificité car ce sont 30 millions de passagers qui transitent par Calais. Ces voyageurs représentent donc un potentiel important d'activité et de création d'emplois pour Calais, le Calais mais aussi pour la région. Il convient donc d'accroître l'attractivité internationale de la ville et du territoire.

Un état des lieux du territoire fait apparaître des points forts et des points faibles. On compte parmi les points forts du territoire sa position géographique stratégique au cœur de l'Union européenne et le développement d'activités autour de la mobilité et des flux de marchandises. Calais c'est aussi un secteur tertiaire développé et une activité présente importante liée aux besoins croissants de la population en services de proximité. Enfin, l'« industrie d'art » créée autour de la dentelle reste un atout régional fort, à valoriser. Malgré tout, le territoire doit encore surmonter nombre de défis d'ordre économique, social mais aussi de communication.

Sur le plan économique en effet, plusieurs activités sont déclinantes (telles que les « activités non high-tech de services aux entreprises à forte concentration de connaissance », les « activités de services aux particuliers et aux entreprises à moindre concentration en connaissance »), les industries calaisiennes de technologie moyenne supérieure et de faible technologie quant à elles s'essouffent. Sur le plan social, Calais dispose d'une population jeune mais moins diplômée qu'au plan régional. Enfin, la crise migratoire qu'a connue Calais dans les années 2014-2016 a eu un impact particulièrement fort sur l'image de la ville.

Sur le plan de l'attractivité de la ville et de son accueil international, ce dernier s'organise autour d'un tourisme étranger principalement européen. Calais a bâti sa politique de communication sur des outils numériques, les réseaux sociaux, ainsi que sur des partenariats majeurs, un accueil physique, etc.

Afin d'accroître l'attractivité internationale de la ville les enjeux sont stratégiques et portent sur la reconnaissance du potentiel touristique de la ville et sur l'ancrage dans le long terme de sa politique touristique. Le territoire regroupant des acteurs dont les décisions sont « structurantes » (ports, etc.), il est nécessaire que ces acteurs et décideurs locaux coopèrent entre eux. Par ailleurs, la compétence « tourisme » est partagée. Une offre touristique cohérente passe donc par un nécessaire dialogue entre toutes les collectivités concernées.

L'enjeu se situe également dans le domaine de la communication : communication physique (panneaux d'affichage, signalétique routière, etc.) et digitale (réseaux sociaux, etc.) mais aussi apprentissage des langues, tout ceci favorisant un changement de l'image du territoire.

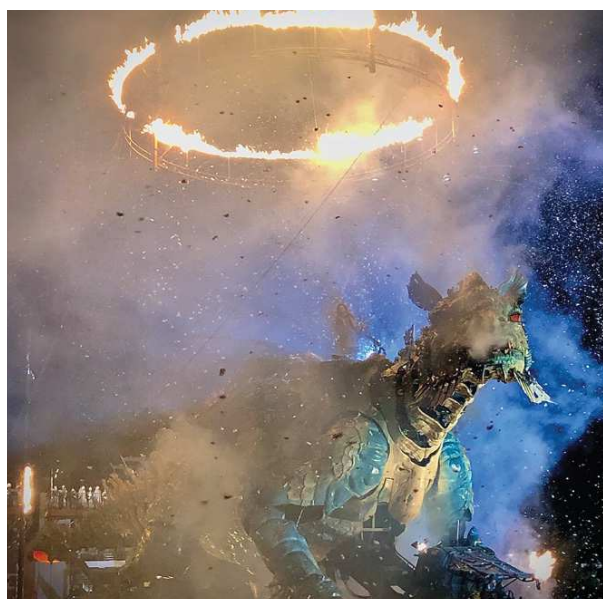
Une offre touristique diversifiée ainsi que des outils de financement adaptés constituent un autre enjeu.

## LE CESER RECOMMANDE

- ▶ De créer une synergie entre tous les acteurs publics et privés du développement territorial ;
- ▶ De valoriser les spécificités du Calaisis (dentelle, etc.) ;
- ▶ De sensibiliser impérativement et dès le plus jeune âge (école primaire) la population à l'apprentissage nécessaire des langues étrangères et notamment l'anglais
- ▶ D'étendre l'expérience de l' « Ecole des langues » ;

En matière d'offre touristique et de financement, le CESER préconise de :

- ▶ Veiller à s'adapter à chaque forme de tourisme (familial, d'affaire, court séjour, long séjour, etc.) et ne pas hésiter à attirer la clientèle haut de gamme en proposant une hôtellerie et des loisirs hauts de gamme (golf, visite du patrimoine artistique, notamment l'architecture et les métiers d'art, etc.) ;
- ▶ Sensibiliser les organismes de financement aux spécificités du littoral (retour sur investissements plus long et plus faible).



# ▶ LA PLACE DE LA MER DANS LE BUDGET RÉGIONAL

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, CONTRACTUALISATION,  
FONDS EUROPÉENS »



Dans le cadre du travail engagé par le CESER Hauts-de-France autour de la réalisation d'un Livre Bleu, la Commission « Finances, Budget, Contractualisation, Fonds européens » a travaillé sur les aspects budgétaires de la collectivité régionale liés à la problématique littorale, afin de mettre en lumière les moyens alloués aux politiques et actions existantes qui y ont trait. L'objectif était notamment de s'attarder sur les budgets et les politiques menées par la 3<sup>ème</sup> Vice-présidence consacrée à la mer, aux ports et à la politique du littoral. Un récapitulatif financier des politiques régionales menées a été réalisé à travers un tableau comparatif des Budgets primitifs sur la période 2016-2019 (cf. contribution).

Il convient de souligner les fortes incertitudes liées au « Brexit », point qui n'a pas été abordé dans ce document.

### **LES RÉALISATIONS / LES POLITIQUES RÉGIONALES AU TITRE DE LA 3<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

Il convient de distinguer au sein des dépenses régionales, les dépenses visant à financer des investissements, notamment de projets (comme par exemple Calais 2015) et les dépenses permettant l'entretien de l'existant.

L'action de la Région, dans le cadre de sa politique « Mer, ports et politique du littoral », vise tout d'abord à maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, etc.) à travers un programme d'investissement élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire).

La Région a également pour mission de s'engager avec les autres partenaires locaux dans l'animation du littoral maritime (gestion des risques littoraux, énergies marines renouvelables, suivi du milieu marin, gestion et aménagement durable du littoral).

Enfin, elle continue de se mobiliser au côté des pêcheurs par la mise en place du FEAMP et, en particulier, d'un fonds d'urgence pour les fileyeurs et les pêcheurs à pieds.

## **LE CESER RECOMMANDE**

### **Les points de vigilance / Préconisations**

- ▶ **Le CESER rappelle l'importance du travail en commun des acteurs en présence. Ainsi il insiste sur la nécessité d'une collaboration forte des ports régionaux et ce, jusqu'au Havre pour faire face aux ports belges et néerlandais ;**
- ▶ **Le CESER pointe la problématique que pose l'axe Manche qui risque de ne pas être identifié en tant que tel dans les programmes européens de la prochaine programmation ;**
- ▶ **Le CESER s'interroge sur la réalité d'une politique de soutien à la pêche au niveau national. Si cette interrogation est légitime, comment se placent alors les soutiens régionaux sur cette activité ?**
- ▶ **Enfin, le CESER s'interroge aussi sur les conséquences budgétaires et financières liées à une éventuelle élévation du niveau marin dans certaines zones qui mériteraient une attention particulière (financement d'études sur la modification du trait de côte, prévention de la montée des eaux dans certaines zones fragiles, etc.).**



## ► BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL

### INTRODUCTION

« **Bien vivre sur le littoral** » interroge de nombreuses problématiques touchant autant à l'environnement des femmes et des hommes au travers de leurs activités **sociales, culturelles, professionnelles, familiales et personnelles**, qu'à leur positionnement vis-à-vis de l'environnement.

Cela suppose de projeter le maintien et le développement maîtrisé d'activités **économiques, touristiques et culturelles** sur l'ensemble du trait de côte et de l'arrière-pays littoral, en respect de l'équilibre entre l'attractivité et l'accessibilité du littoral et l'épanouissement des populations.

D'un point de vue écologique, le bien-vivre sur le littoral des Hauts-de-France doit tenir compte de l'élévation du niveau marin et des risques de submersion marine liés au changement climatique, à la vulnérabilité de certains espaces naturels ou urbanisés et la préservation de ceux-ci.

Une cohérence globale, une complémentarité des interventions et des financements, et enfin un consensus entre les différents acteurs lui sont nécessaires. **La création d'une conférence permanente du littoral pourrait en ce sens apporter une réponse à la nécessaire coordination des actions à venir pour faire face aux enjeux de développement du littoral.**

Face aux problématiques relevant à la fois de la démographie, de la formation, de la culture, des soins, de l'environnement, et dans l'attente de la création d'une instance appréhendante de manière systémique les défis à relever, le CESER a répertorié les politiques qui requièrent une attention particulière au regard des enjeux de développement du littoral et de son arrière-pays.

**L'une des premières préoccupations concerne l'équité territoriale qui doit être recherchée afin de permettre un bon niveau de développement humain.**

Cela oblige tout d'abord à **assurer au meilleur niveau la formation** des habitantes et habitants du littoral et de son arrière-pays. À commencer par les plus jeunes afin qu'ils s'épanouissent, trouvent un emploi et demeurent sur le territoire qui les a vu grandir. La formation et l'emploi des femmes restent à promouvoir : elles sont en effet des actrices déterminantes du développement de la vie du littoral au travers des métiers qu'elles exercent tant dans le domaine des **activités liées à la pêche** qu'auprès des personnes vulnérables, en tant qu'aïdant. **À terme**, cela questionne le devenir des métiers de demain, et des formations qu'ils sous-tendent, d'où émergera une réponse majeure à la problématique du vieillissement sur le littoral des Hauts-de-France.

**Il est en effet indispensable de promouvoir une politique de l'emploi (hommes/femmes) au service de l'intergénérationnel et de favoriser la mise en place d'un nécessaire service public de l'autonomie ou de délégation de service public confiée à des structures agréées.**

Si elle dépend de ces paramètres, l'attractivité est également conditionnée par l'environnement proposé. Or, le littoral des Hauts-de-France fait face à deux problématiques : celle de l'érosion du trait de côte et des submersions marines et celle de la préservation et de **l'amélioration de la qualité des eaux**. Dans

ce dernier cas, la **garantie de la qualité de la ressource des eaux potables, douces et marines suppose la mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisé, et la mise en œuvre d'une soutenabilité environnementale de ces territoires**. Pour ce qui est des eaux marines, il faut parvenir à réduire les pollutions d'origine anthropique et développer les connaissances sur les effets du dérèglement climatique.

Concernant le trait de côte et la submersion marine, et au regard de l'ampleur des actions à mener, il est nécessaire qu'**une décision politique soit prise entre les zones à sauvegarder et celles à laisser éventuellement en l'état. Un accompagnement des populations et acteurs concernés sera indispensable.**

Le rééquilibrage des politiques sur l'ensemble du littoral et de son arrière-pays doit s'organiser avec la création d'équipements : concernant la santé, des équipements favorisant la télémédecine doivent être développés, en lien avec la recherche afin d'améliorer la qualité des services médicaux rendus. Le lien social doit s'affermir en privilégiant la création de lieux sociaux intergénérationnels. En matière culturelle, le littoral mérite l'implantation de scènes nationales, la mise en réseau d'équipements existants, l'invention de nouvelles pratiques culturelles, **le développement d'une politique culturelle attractive pour les jeunes** contribueront aussi à densifier et mettre en lien les habitantes et les habitants.

Bien vivre sur le littoral sera alors possible à condition de **retenir des jeunes** aspirant encore trop souvent à quitter ces territoires, **d'aider** les personnes qui souhaitent s'y investir personnellement et professionnellement et à condition enfin de **faire preuve de solidarité** à l'égard des générations les plus âgées dans un environnement protégé.

# ▶ LES FEMMES ACTRICES DÉTERMINANTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE DU LITTORAL

## VICE-PRÉSIDENTE « LA PLACE DES FEMMES ET LA VIE ASSOCIATIVE »



Les femmes sont des actrices déterminantes dans la vie du littoral, elles ont un rôle primordial, favorisent l'économie et rendent encore plus attrayant le territoire. Mais bien souvent leur travail reste invisible.

Ainsi il existe de nombreuses données statistiques mais peu exploitables sur l'emploi féminin, majoritaire dans la restauration, l'hôtellerie et le tourisme.

En revanche, les femmes apparaissent peu dans les métiers de la pêche, si ce n'est en tant qu'artisan ou en participant à la vente du poisson sur les étals. Elles créent un lien social avec la population, mais leur statut est précaire, qu'elles soient sur les bateaux, matelotes ou mareyeuses. Cette situation est dif-

ficile car elles doivent faire face à des préjugés bien ancrés.

Dans les conserveries de poisson, elles sont recherchées pour leur savoir-faire différent de celui des hommes.

L'aquaculture en pleine expansion est un débouché d'avenir. A ce jour, les femmes y occupent 38% des postes.

Grâce à elles, l'hygiène sur les bateaux s'est améliorée, les conditions de travail se sont modifiées. Dans l'ensemble, un manque d'information sur ces métiers est relevé. Les filles sont peu inscrites dans les filières de la pêche, bien que les entreprises recrutent dans ce domaine. Les salariés vieillissent, la relève n'est plus assurée.

Dans l'agriculture, il existe deux types de fonction : la femme simple « aidante » et la femme bénéficiant du statut de « conjointe collaboratrice », transformant et vendant des produits de la ferme.

Pour les unes, il existe une réelle difficulté à avoir de la liberté et du temps libre. Elles travaillent sans relâche, bien souvent sans rémunération, et ne partent jamais en vacances. Les autres essaient d'innover, à l'exemple de l'élevage d'autruches, de chèvres. Elles créent des entreprises transformant leurs produits : foie gras, fromage, etc.



Elles se sentent seules face aux réglementations, ou devant les difficultés de chaque jour. On retrouve le même problème que dans la pêche.

La population française et en région est vieillissante ce qui favorise le développement des métiers d'aide à la personne principalement choisis par les femmes malgré des rémunérations plus faibles que dans d'autres secteurs et des conditions de travail difficiles.

Le domaine numérique, en plein développement au niveau national, est encore peu présent sur le littoral. C'est une opportunité importante pour les femmes, dans ces métiers qui peuvent s'exercer à distance.

Les métiers du développement durable représentent les métiers de demain, principalement sur le littoral mais également sur l'ensemble des territoires.

Malheureusement, les femmes n'ont que peu de connaissances ou d'informations sur ces filières bien qu'au quotidien, elles soient particulièrement sensibilisées à l'écologie et au développement durable.

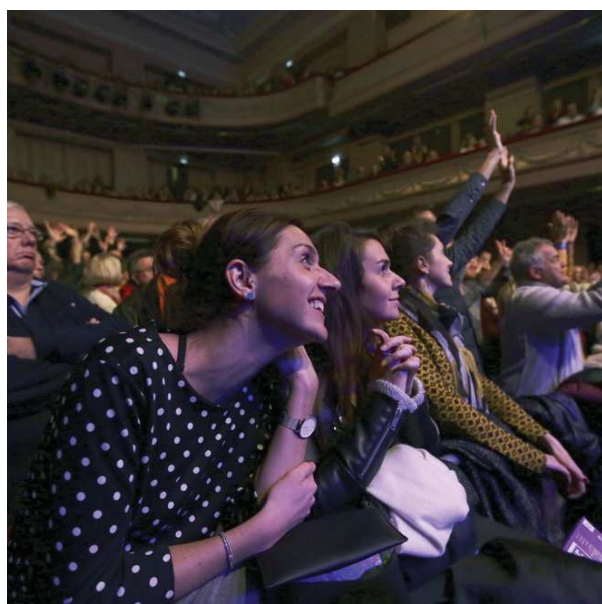
Ce qui nous amène à dégager quatre enjeux déterminants pour que les femmes puissent s'investir de plus en plus dans l'économie du littoral :

- Une plus grande prise de responsabilité des femmes ;
- L'évolution du statut de « conjoint-collaborateur » ;
- Une meilleure connaissance des métiers ;
- Le développement de la mixité en entreprise.

## LE CESER RECOMMANDE

Au regard de ces enjeux, plusieurs préconisations hiérarchisées s'imposent :

- 1 ▶ Créer un observatoire économique ;
- 2 ▶ Présenter de façon non sexuée les métiers auprès des jeunes ;
- 3 ▶ Alléger la réglementation de la « conjointe collaboratrice » ;
- 4 ▶ Développer le système de remplacement ;
- 5 ▶ Organiser des réseaux de femmes ;
- 6 ▶ Créer des crèches itinérantes.



# ► BIEN VIEILLIR SUR LE LITTORAL : ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU RECOURS À L'AIDE À DOMICILE

## VICE-PRÉSIDENTE « MÉTIERS DE DEMAIN »



« L'acte II, c'est répondre au défi du vieillissement de la population (...); c'est l'un de nos grands défis de société. »

### 1. DIAGNOSTIC

Nous ne sommes pas tous égaux par rapport à la perte d'autonomie. Une étude de la DREES<sup>11</sup>, publiée en 2019, met en avant les disparités entre départements concernant le nombre de personnes en perte d'autonomie restant à domicile. Les départements où la dépendance à domicile des personnes âgées est la plus forte sont le Nord et le Pas-de-Calais.

Le diagnostic territorialisé des Hauts-de-France met en avant une perte importante de population sur le littoral ainsi qu'une augmentation élevée des 65 ans et plus.

### 2. ENJEUX ET PRIORITÉS

Le vieillissement important de la population sur le littoral entraîne des besoins accrus en matière de service aux personnes âgées. Les métiers des services à la personne répondent à des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la perte d'autonomie. Il importe de reconnaître l'utilité sociale essentielle de ces métiers et les compétences qui y sont liées.

D'après la DIRECCTE<sup>12</sup>, les perspectives d'emplois en région sont immenses. 30 000 à hauteur de 2030 ; 7 500 à pourvoir immédiatement.

Dans son rapport intitulé « Anticiper le développement de la silver-économie, bien vieillir en toute autonomie » du 25 avril 2017, le CESER Hauts-de-France indique : « Vieillir en toute autonomie est (...) un droit fondamental, ne serait-ce que par le nombre et la part croissante de personnes âgées dans la société. (...) Le plein exercice de ce droit fondamental implique une obligation de résultat de la part de la Puissance publique ».

Cette problématique du bien vieillir est, de longue date, au cœur des préoccupations du CESER et vient d'être renforcée par le discours de politique générale du Premier Ministre Édouard Philippe, prononcé le 12 juin 2019 :

<sup>11</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

<sup>12</sup> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

Le littoral représentant 10% de la population, on peut estimer que 750 emplois sont à minima à pourvoir sur le littoral au regard de ses spécificités. Au regard de la situation existante au sein de ces métiers, une modification de l'organisation et de la gestion des structures d'aide à la personne, de même qu'une évolution des formations et des filières d'accès sont indispensables afin de favoriser l'attractivité de ces métiers et les services rendus aux personnes bénéficiaires.

Pour cela, il conviendra notamment :

- De renforcer l'accessibilité des aides ;
- D'alléger le reste à charge ;
- De revaloriser les plafonds, notamment pour les personnes ayant les plans d'aide les plus lourds ;

- De s'interroger, plus généralement, sur la politique d'austérité publique dans ce domaine qui entraîne la baisse des dotations des Départements et la faiblesse des financements de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Or, celle-ci doit prendre en compte les besoins sociaux résultant du vieillissement de la population sur le littoral et de la vive croissance du nombre de personnes âgées nécessitant un accompagnement.

S'y ajoute la disparité des politiques menées par les départements dont certains ont fait le choix de la baisse des prestations (de leurs coûts et de la qualité).

## LE CESER RECOMMANDE ET PRÉCONNISE

### RECOMMANDATION 1

**Rendre plus efficaces et cohérents les dispositifs de maintien et de préservation de l'autonomie**

#### ► Préconisation 1

Envisager, tant au plan régional que national, la mise en place d'un nécessaire « service public de l'autonomie », ou de délégation de service public confiée à des structures agréées ;

#### ► Préconisation 2

Faire respecter ou restaurer le principe du libre choix du mode d'intervention des Services d'Aide A Domicile (SAAD) pour les personnes bénéficiaires de l'APA à domicile, et ce, quel que soit le niveau de perte d'autonomie du bénéficiaire (Article L-232-6 du code de l'action sociale et des familles) ;

#### ► Préconisation 3

Rendre homogènes les pratiques de tarification des SAAD sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France ;

### RECOMMANDATION 2

**Mieux informer et accompagner les personnes âgées particuliers-employeurs**

#### ► Préconisation 1

Accompagner les personnes âgées particuliers-employeurs par un personnel dédié à cette mission pour faciliter la compréhension des contraintes de chaque dispositif et leurs responsabilités d'employeurs ;

### RECOMMANDATION 3

**Améliorer la prise en compte des besoins**

#### ► Préconisation 1

Orienter et affiner l'analyse des besoins vers une logique qualitative pour la mise en place de biens et de services qui y répondent, la finalité étant de préserver au mieux l'autonomie de la personne aidée ;

#### ► Préconisation 2

Proposer l'instauration d'une enveloppe financière, forfaitaire et mensuelle d'Allocation Personnalisée d'Autonomie indexée aux objectifs du plan d'aide et à des indicateurs de suivi.

# ▶ TRAIT DE CÔTE ET SUBMERSION MARINE : IL EST URGENT D'AGIR !

## COMMISSION « ENVIRONNEMENT »



Le contexte géomorphologique dans la Manche, le Pas-de-Calais et la Mer du Nord est marqué par un phénomène de transgression modéré à l'échelle géologique mais important à l'échelle humaine. C'est-à-dire d'avancée marine sur les terres. Cette transgression, évaluée de quelques dizaines de centimètres à près d'un mètre selon les différentes hypothèses est due au réchauffement climatique et aura des effets importants sur le littoral des Hauts-de-France ; effets sur le recul du trait de côte, sur l'envasement des estuaires, sur les écosystèmes littoraux et évidemment sur toutes les activités humaines. L'Homme a aujourd'hui les moyens technologiques de limiter ses effets, au moins de manière transitoire. Il convient donc que tous les

projets d'aménagement concernant le littoral intègrent les coûts de la transgression comme des frais de fonctionnement obligatoires, faute de quoi, l'entretien des investissements deviendra prohibitif pour la collectivité.

Le territoire des « wateringues » est un territoire « poldérisé » gagné sur la mer depuis le XII<sup>ème</sup> siècle et constitué d'un ingénieux système de canaux, fossés drainants, ouvrages d'évacuation et systèmes de pompage qui évacue l'eau douce vers la mer à marée basse et l'empêche d'envahir le « polder » à marée haute. Plus de 400 000 personnes vivent sur ce territoire et une vingtaine de sites Seveso y est implantée (dont la centrale nucléaire de Gravelines). Les derniers épisodes majeurs d'inondations datent de 1940 et 1944 liés aux opérations de la Seconde Guerre mondiale et suite à une tempête en 1953. Ces phénomènes catastrophiques commencent à disparaître des mémoires. La tempête Xynthia de 2010 et la prise de conscience de l'État sur les zones inondables les années suivantes ont relancé la réflexion. Aujourd'hui, ce territoire côtier doit affronter plusieurs risques concomitants : les submersions marines en cas de grandes marées de vives eaux, l'élévation du niveau de la mer avec l'érosion probable du trait de côte, et les éventuelles inondations continentales lorsqu'il est impossible d'évacuer les eaux douces vers la mer du Nord.

## ENJEUX/PRIORITÉS

**L'enjeu principal est de protéger la population et le tissu économique local des risques d'inondation et, par là même, protéger le territoire vivant des « wateringues » en agissant :**

- **au plan stratégique** : lancement de deux Programmes de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ;
- **au plan communication** : engagement d'un travail d'acculturation au risque inondation pour concevoir les contraintes comme des leviers de développement et penser le territoire autrement ;
- **au plan technique** : sécurisation du front de mer par une infrastructure adaptée au changement climatique. Entre 2014 et 2015 sur la partie ouest de la digue de Dunkerque, réensablement de la plage avec 1,5 millions de m<sup>3</sup> de sable et construction d'un muret de protection brise-vague de 60 cm (estimation de l'élévation du niveau de la mer à 2050) ;
- **au plan financier** : instauration de la taxe sur la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) dès 2016 sur les habitations, le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises (montant annuel attendu : 3 millions d'euros). Mobilisation des fonds FEDER, du fonds Barbier et des aides de l'Agence de l'eau Artois-Picardie grâce aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

## PRÉCONISATIONS

Le CESER estime qu'à partir du moment où dans le maintien du trait de côte et la limitation d'un risque de submersion marine il y a un investissement public, il est légitime de se poser la question du maintien de cet argent public au regard du ratio coûts / bénéfices. Il faudra prioriser le « laisser faire » (prix foncier, bien-être, faisabilité, qualité, enjeux économiques, etc.), l'accompagnement au déplacement ou la sauvegarde au regard de la situation. Dans tous les cas un accompagnement des populations et des acteurs sera nécessaire.

## LE CESER RECOMMANDE

**Le CESER préconise dans la lutte à moyen long terme contre la submersion marine et l'érosion du trait de côte que les solutions dites naturelles soient prioritaires sur les solutions artificielles.**

**Le CESER préconise en termes de gestion du trait de côte et de submersion marine de s'inspirer de la dynamique impulsée et portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le territoire spécifique des « wateringues ».**

**Afin de réapprendre à la population (dont la jeunesse) à lutter efficacement contre les effets du réchauffement climatique et à connaître les gestes à adopter avant, pendant et après une catastrophe naturelle, des actions et programmes spécifiques doivent être menés en la matière.**

# ► EAU : ÉVITER UNE RESSOURCE RATIONNÉE.

## BIODIVERSITÉ DU LITTORAL : UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À RESTAURER

### COMMISSION « ENVIRONNEMENT »



#### CONTEXTE « BIODIVERSITÉ » DU LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE

La biodiversité et les services écosystémiques rendus (épuration de l'eau, de l'air, ressources naturelles, protections naturelles contre la submersion marine, etc.) forment un socle à toute ambition littorale.

Les habitats naturels littoraux sont des habitats naturels rares qui constituent des paysages originaux et de qualité des Hauts-de-France. Ils assurent des protections naturelles qu'il faut renforcer plutôt que de favoriser des mesures artificielles.

Par ailleurs, les habitats naturels marins et littoraux sont les supports à de multiples activités économiques : pêche, tourisme, etc. Leur détérioration, comme leur disparition, porte-

ront atteinte à ces activités, et, par ricochet, aux richesses qu'ils génèrent.

#### ENJEUX DE L'EAU SUR LE LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE

##### EAUX DOUCES SUR LE LITTORAL

##### Etats des lieux : des ressources abondantes inégalement réparties

Le bassin Artois-Picardie possède des ressources abondantes en eau : La pluviométrie moyenne est d'environ 745 mm/an sur le bassin. **La région est riche en eaux souterraines, qui permettent de satisfaire près de 95 % des besoins en eau potable du territoire.** Plus de 17 000 km<sup>2</sup> de nappes souterraines sont ainsi exploitées<sup>13</sup>. La nappe de la craie constitue une réserve d'eau importante. Les eaux de rivières peuvent également être utilisées, essentiellement pour les besoins industriels, agricoles et pour la production d'eau potable. Cependant les ressources en eau sont inégalement réparties et localement insuffisantes pour couvrir les besoins de la population en eau potable. C'est le cas dans les Flandres, le Boulonnais, le Montreuillois - Berck et la Baie de Somme.

##### Enjeux/Priorités

La problématique « eau » régionale impose une nécessaire solidarité territoriale à construire pour l'accès à l'eau douce, amplifiée par les effets présents et futurs du dérèglement climatique.

Assurer l'alimentation en eau des territoires en augmentation de résidents et en développement économique : cet enjeu concerne majoritairement le territoire des Flandres.

Assurer l'alimentation en eau des territoires à vocation touristique du littoral : cet enjeu concerne principalement les zones du littoral du Calaisis, Boulonnais, Montreuillois, des Baies d'Authie et de Somme.

## EAUX MARINES

Etat des lieux : les zones proches de la côte sont fortement impactées par les pollutions terrestres découlant des ruissellements provenant des terres agricoles (chargées de produits phytosanitaires), ou encore d'eaux issues des rejets domestiques et portuaires. Associés aux effets du dérèglement climatique (élévation de la température, érosion, etc.), les effets sont mesurables sur les espèces marines (migration, évolution, etc.) et impactent déjà le secteur de la pêche.

Enjeux/Priorités : la première priorité est le maintien de la qualité des eaux marines : diminution des pollutions d'origine anthropique rejetées en mer et meilleure gestion des boues de dragage des ports. D'autres enjeux existent (érosion, élévation de température, baisse de salinité, etc.) qui demeurent mal identifiés malgré des effets déjà très concrets (départs, arrivées, migrations d'espèces, etc.) réinterrogeant notamment les réglementations de pêche (espèces, quotas, etc.). Avec le Brexit, les futurs accords de pêche seront stratégiques pour la filière pêche et la ressource.

## EAUX DE BAINNADE

### Etat des lieux

Facteur important de l'attractivité touristique de la région, les zones de baignade et le littoral dans leur ensemble sont des espaces particulièrement sensibles et vulnérables. Les principales causes de dégradation de la quali-

té des eaux de baignade sont liées aux fortes pluies et aux inondations qui entraînent vers la mer un flux de pollution important.

### Enjeux/Priorités

La préservation de la qualité de l'eau pour la baignade, pour la pêche artisanale et pour la bonne santé des habitants du littoral doit constituer une priorité pour l'ensemble des acteurs.

## LE CESER PRÉCONISE

### PRÉCONISATIONS BIODIVERSITE

- ▶ Les politiques publiques doivent identifier clairement les habitats naturels littoraux et mettre en œuvre des actions pour les préserver, voire réduire et mieux, supprimer les pressions sur ceux-ci.
- ▶ Dans le cadre du travail prioritaire « Ambition Littoral », les recommandations du CESER garantiront une non destruction et une non imperméabilisation des habitats naturels considérés dans son analyse.

### PRÉCONISATIONS EAUX DOUCES

- ▶ Le CESER propose la mise en place d'un schéma d'alimentation sécurisé grâce à des sources d'approvisionnements diversifiées et des ressources issues de territoires protégés.

### PRÉCONISATIONS EAUX MARINES

- ▶ Le CESER appelle à une politique publique offensive de réduction des pollutions anthropiques en mer.

### PRÉCONISATIONS EAUX DE BAINNADE

- ▶ Le CESER appelle à poursuivre la mise aux normes des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration des communes du littoral.

<sup>13</sup> Source Agence de l'eau Artois-Picardie

# ► VALORISATION ET ATTRACTIVITÉ DU LITTORAL EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

## COMMISSION « LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, SANTÉ »



### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

#### 1. CADRE DE VIE

Fort des expériences et des épreuves que lui a imposées la mer, le littoral a acquis un savoir-faire qui représente une richesse exportable, et qu'il peut exploiter pour son propre développement, au service de ses habitants et de ceux de la région entière.

Les enjeux pour le littoral en matière de cadre de vie sont liés :

- Au maintien et au développement maîtrisé d'activités économiques et touristiques sur l'ensemble du trait de côte et de l'arrière-pays littoral ;
- Au respect de l'équilibre entre l'attractivité et l'accessibilité du littoral dans un

rayonnement transrégional et l'épanouissement social et culturel des populations résidentes dans leur cadre de vie ;

- À l'élévation du niveau marin et aux risques de submersion marine liés au changement climatique, à la vulnérabilité de certains espaces naturels ou urbanisés et à la préservation de ceux-ci.

Une cohérence globale, une complémentarité des interventions et des financements, et enfin un consensus entre les différents acteurs lui sont nécessaires.

#### 2. LIEN SOCIAL ET SENIORS

La population du littoral Hauts-de-France, 10% de la population régionale, est défavorisée par rapport au reste de la région, notamment du point de vue de l'isolement et la dépendance.

Or le problème des seniors se pose à partir du moment où il y a carence ou perte du lien social.

On ne parle jamais autant du lien social que lorsque l'on sent qu'il s'étiole. Le tissu économique est en mutation, cependant le littoral attire toujours plus les retraités.

Comment accompagner ces personnes pour qu'elles restent en action et repousser ainsi la perte du lien social, l'isolement ?

L'enjeu central est donc de (re)créer les conditions du lien social sur le littoral des Hauts-de-France.



Les clés de cet enjeu sont en partie détenues par les seniors eux-mêmes, dans leur grande diversité de profils et de compétences, et en partie par l'écosystème et par la puissance publique dans des domaines tels que l'aide à domicile, l'accompagnement numérique, l'accès aux services, etc.

### 3. JEUNES DU LITTORAL

Une enquête a été menée par la Commission « Santé, Cadre de vie, Lien social » au printemps 2019 auprès des jeunes du littoral, afin de mesurer l'attractivité du littoral régional. Le littoral est attractif pour 54% des 103 répondants.

59% des répondants considèrent qu'il n'est pas nécessaire de quitter la région pour leur insertion professionnelle. 26% pensent le contraire. Sont cités comme points forts de la région : sa situation géographique frontalière, son littoral, la qualité de ses formations, le cadre de vie universitaire.

Et comme points faibles : un taux de chômage élevé, une mauvaise image, un manque de vie universitaire, un manque de reconnaissance professionnelle pendant le parcours universitaire.

### 4. MILIEU HOSPITALIER

Les établissements hospitaliers publics et privés sont bien répartis sur la bande littorale. Les activités couvrent les besoins locaux et l'afflux estival, mais les établissements n'échappent pas aux difficultés structurelles nationales (moyens, personnels). Quelques accords locaux de coopération sont formalisés.

Le niveau d'équipement technique de ces établissements se situe dans la moyenne nationale.

L'accessibilité pour la population locale est globalement satisfaisante, moins bonne sur la partie sud avec un réseau autoroutier moins dense et un maillage par voie ferrée en régression, mal compensé par le réseau des autocars.

Une activité se développe au Centre Hospitalier de Calais pour la prise en charge de patients britanniques.

Le littoral constitue un cadre de vie attractif pour les professionnels de santé. L'enjeu du milieu hospitalier est de maintenir et développer son attractivité, pour constituer des équipes polyvalentes locales, afin d'éviter des déplacements longs, pénibles et coûteux aux patients. L'attractivité dépend du niveau d'équipements modernes (imagerie, robots, etc.) des équipes pluri-professionnelles et du maillage performant avec les médecins du territoire.

## CONCERNANT LE LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

**Pour améliorer et valoriser le cadre de vie, le CESER préconise d'installer une gouvernance sur le modèle d'une assemblée permanente du Littoral, à l'image de ce qui existe dans d'autres régions littorales. Co-présidée par le Préfet de Région et le Président de la Région Hauts-de-France, cette instance fédèrera tous les acteurs concernés par l'ensemble des problématiques mer et littoral. La mise en œuvre et le financement des actions seront assurés par un haut-commissaire.**

**Pour (re)créer le lien social et la dynamique seniors, le CESER préconise :**

- ▶ **De recréer des lieux et structures d'échanges, de vie, de rencontres intergénérationnelles : « café social club », plateformes de services de proximité avec une organisation innovante ;**
- ▶ **De mettre à profit le temps libéré dans la retraite pour favoriser l'intergénérationnel et les échanges réciproques de compétences, le troc, la culture, la citoyenneté, etc. ;**
- ▶ **De créer une politique de l'emploi au service de l'intergénérationnel, avec les élus de proximité.**

# ► BIEN VIVRE SUR LE LITTORAL DES HAUTS-DE-FRANCE NE POURRA ÊTRE PARTAGÉ PAR TOUS QUE SI LA REPRISE DE L'EMPLOI S'ADRESSE AUSSI À CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

## VICE-PRÉSIDENTE « SUIVI DES TRAVAUX »



A la suite du rapport Bierry, et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est difficile de ne pas s'intéresser aux travaux antérieurement publiés par le CESER. En septembre 2017, le CESER a produit un rapport-avis sur la question de l'accompagnement des allocataires du RSA : « Comment aider les bénéficiaires du RSA à (re)trouver le chemin de l'emploi ? » (rapport-avis du 19/09/2017).

Bien que la création d'emploi soit en situation positive pour la première fois depuis des années, le nombre des bénéficiaires du RSA et leur part dans la population active de la région reste trop importante. Les zones en grandes difficultés d'emploi sur le littoral sont

le Boulonnais, le Dunkerquois et le Calaisis, qui présentent la pire situation du littoral. Par ailleurs, quatre allocataires sur dix sont des personnes isolées et un sur six est en situation monoparentale.

Le taux de chômage sur les zones d'emploi du littoral reste particulièrement élevé y compris par rapport à la moyenne régionale (10,8%) et à plus forte raison par rapport à la moyenne nationale actualisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 à 8,4%. Seule la zone d'emploi de Berck-Montreuil est au-dessous de cette moyenne.

Dans le cadre de la Vice-présidence au suivi des travaux du CESER, des auditions réalisées auprès des services départementaux de la Somme et du Nord, ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, ont permis d'identifier des politiques d'accompagnement et d'insertion qui répondent aux recommandations et préconisations du CESER :

### 1. AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

L'information a été améliorée avec la publication de documents grand public (plaquettes) et l'adoption d'un vocabulaire moins administratif. Une communication par les réseaux sociaux commence à être mise en place (rappels SMS, page Facebook, etc.).

## 2. MIEUX ACCOMPAGNER LES PUBLICS ET LEVER LES FREINS

À l'inscription au RSA, les délais de prise en charge ont été drastiquement réduits à moins d'un mois. Selon le profil de l'allocataire, se met en place un accompagnement social le cas échéant, puis un accompagnement à l'emploi - par un coach professionnel dans le Nord - à raison d'un rendez-vous par semaine. L'objectif est une sortie positive la plus rapide possible évaluée par une mise à l'emploi ou une entrée en formation.

Par ailleurs, pour la Somme, un travail important est réalisé pour lever les freins dits sociaux, par exemple la garde d'enfants en facilitant l'accès à des places en crèches.

## 3. RENFORCER LA PROXIMITÉ TERRITORIALE

Les services départementaux ont mis ou mettent en place des lieux dédiés à l'accueil et à l'accompagnement, sur une déclinaison quasi identique pour les trois départements : les Maisons Départementales d'Insertion et d'Emploi sur tout le territoire du Nord, les maisons départementales de solidarité dans le Pas-de-Calais ou encore les maisons départementales de solidarité et d'insertion pour la Somme. Cela semble aller dans le sens souhaité, néanmoins c'est un dispositif qui démarre et est à suivre, sauf pour le Pas-de-Calais qui a mis en œuvre ce maillage territorial de longue date.

Ces maisons favorisent l'accès aux droits des allocataires du RSA et la complémentarité des acteurs de l'insertion à l'échelle de chacun des territoires.

## 4. MIEUX COORDONNER LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Si les échanges de données sont une pratique de longue date, l'informatisation des systèmes et les télé-procédures permettent des rapprochements fluides et de faibles taux d'erreur.

Un effort remarquable a été réalisé en direction d'un acteur particulier : les employeurs. Les plateformes d'échanges entre le Département du Nord et les branches professionnelles et 600 entreprises du territoire facilitent le retour rapide à l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre du coaching comme des accompagnements IOD.

**En conclusion**, les préconisations établies dans le rapport-avis de 2017 sont pour partie mises en œuvre sur le terrain. Elles concourent à améliorer la prise en charge d'un public en grande difficulté pour lequel être au travail est un vecteur de bien être, psychologique, social et financier.

Dans une phase de reprise de l'emploi en région, marquée par une baisse du chômage, le CESER ne peut que réaffirmer la préconisation 13 du rapport : « Ouvrir l'entreprise aux personnes éloignées de l'emploi, accueillir et suivre les personnes en insertion (tutorat, parcours professionnel insérant et qualifiant), utiliser des méthodes d'embauche adaptées sans stigmatiser ni discriminer », et, encourager les services des départements dans cette ouverture en direction des milieux économiques locaux.



# ► UN MAILLAGE CULTUREL À INVENTER

## COMMISSION « CULTURE POUR TOUS, TOURISME »



Le développement culturel du littoral est un enjeu majeur de sa vitalité. Si le patrimoine et la vie culturelle sont des atouts touristiques, et s'il existe une corrélation entre culture et développement local, il faut réaffirmer que la culture est avant tout source de développement humain et de lien social.

### ÉTAT DES LIEUX

- Les activités culturelles emploient 30 200 personnes dans les Hauts-de-France, soit 1,4 % de l'emploi régional ;
- L'emploi culturel est concentré dans les espaces urbains : la métropole lilloise en rassemble 40 %. Un relais est assuré par les villes moyennes, d'où une part plus importante de l'emploi culturel dans les zones de

Boulogne-sur-Mer, Abbeville, Calais, Dunkerque. Parmi les secteurs culturels présents, le spectacle vivant domine partout, sauf à Boulogne-sur-Mer ;

- Le littoral est bien doté en musées, avec une douzaine de musées de France et de nombreux musées de société, notamment liés à la thématique de la mer. Dunkerque présente un pôle d'excellence en art contemporain ;
- Les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sont dominés par Nausicaà, mais d'autres établissements concourent à la connaissance du milieu marin ;
- Le spectacle vivant professionnel est faiblement présent sur le littoral. Les scènes labellisées sont concentrées sur la partie nord. Boulogne, le sud de la côte d'Opale et la côte picarde sont moins bien dotées ;
- Le cinéma est présent grâce à des multiplexes, à un réseau de salles d'art et d'essai et aux associations de cinéma itinérant ;
- Sur fond de culture traditionnelle picarde et flamande fleurissent tout un ensemble d'événements populaires liés à la mer, dont le plus connu est le Carnaval de Dunkerque. Néanmoins, la collecte et la revitalisation des pratiques de culture populaire n'ont pas bénéficié du même engouement que dans d'autres régions maritimes comme la Bretagne.

## ENJEUX

- L'identité maritime du littoral semble être une évidence mais elle n'est probablement pas pleinement ancrée dans les consciences. Le premier enjeu est de la remettre en lumière et dans le cœur des habitants et des acteurs du territoire.
- La culture scientifique, technique et industrielle doit relever un triple défi : économique, démocratique et citoyen. Les institutions concourant à la connaissance du milieu marin et du littoral pourraient constituer un réseau de CSTI tout en étant attentif au déséquilibre provoqué par le poids important de Nausicaà.
- Les musées semblent frileux pour affirmer la « littoralité » de leurs collections, notamment dans le domaine pictural (ex. : l'abandon du projet de musée départemental de « l'École d'Étaples »).
- Un réseau des musées du littoral permettrait d'organiser une communication mutualisée et réciproque, des opérations communes (expositions temporaires), un système de pass permettant de faire baisser le coût global des visites et du séjour.
- Le spectacle vivant a besoin d'une qualification de l'offre. L'existence d'une « zone blanche » dans le sud doit trouver une réponse adéquate. Une culture de coopération doit être développée à l'échelle de tout le littoral.
- Les nouvelles pratiques culturelles liées au numérique doivent être mieux prises en compte. Contre l'isolement des jeunes « geeks », des tiers lieux numériques permettent de développer ces pratiques culturelles dans un esprit plus collectif.
- Les manifestations de culture populaire prendraient un sens historique et ethnographique si elles étaient explicitement reliées au fond culturel maritime traditionnel. Un travail de recherche multidisciplinaire en sciences humaines et sociales est nécessaire pour insuffler ce sens, tout en établissant des connexions avec les disciplines culturelles contemporaines.

## LE CESER PRÉCONISE

PRÉCONISATIONS	ACTEURS CONCERNÉS
<b>CSTI</b> : organiser un réseau des sites et établissements concourant à la diffusion des connaissances sur le milieu maritime à l'échelle du littoral, avec Nausicaà comme chef de file	Région Ombelliscience Nausicaà
<b>Musées</b> : Constituer un réseau des musées à l'échelle du littoral. Mutualiser la communication, organiser des événements communs (expositions temporaires, circulation des œuvres), mettre en place des offres tarifaires intégrées (pass, packages) ; Réactiver le projet de musée consacré à l'art pictural lié au littoral ; Accélérer la réorganisation du pôle muséal dunkerquois en consacrant la vocation de Dunkerque dans la rencontre de l'art contemporain et du paysage industriel et portuaire.	Association des conservateurs, collectivités locales, offices de tourisme, Département du Pas-de-Calais, CU de Dunkerque, Région, État.

► UN PORTRAIT STATISTIQUE  
DES JEUNES DU LITTORAL.  
SI LES JEUNES SONT L'AVENIR D'UN TERRI-  
TOIRE, L'AVENIR DU LITTORAL EST ALARMANT  
**GROUPE DE TRAVAIL « DÉMOGRAPHIE ET ENJEUX GÉNÉRATIONNELS »**



Les données de cadrage rassemblées dans cette contribution éclairent la situation des jeunes situés dans la tranche d'âge des 15-29 ans. Ce portrait met en lumière des points sur lesquels les décideurs politiques devront se pencher.

En effet, il apparaît à l'horizon 2050, alors que la population globale des Hauts-de-France reste relativement stable, et que le nombre de jeunes dans les Hauts-de-France baisse légèrement (de l'ordre de -5%), **le nombre de jeunes du littoral diminue de façon conséquente, la perte pouvant être estimée entre 15% et 20%.**

Dans les domaines de l'emploi et du social, la situation des jeunes est préoccupante avec un taux d'activité pour tout le littoral de 57,7%. L'agglomération de Calais a un taux inférieur à 50%. Dunkerque et Boulogne-sur-Mer ont également des taux défavorables (ainsi que deux EPCI ruraux, la Terre des Deux Caps et le Montreuillois). C'est donc toute la partie nord de la bande littorale qui laisse apparaître de faibles taux d'activité des jeunes.

Quant au taux de chômage, celui-ci est également alarmant car supérieur à 30%. Le Calaisis et le Boulonnais ont un chômage des jeunes qui dépasse 36% ; Dunkerque est également dans une situation défavorable, quoiqu'un peu en retrait (33%).

La contribution fait un point sur les jeunes les plus en difficulté, ceux que l'on appelle les NEET (Neither Employment nor in Education or Training) qui se retrouvent sans emploi ni formation. Leur part (rapportée au total des jeunes) est de 19% en France métropolitaine. Les taux de NEET que l'on observe sur le littoral sont encore plus élevés que la moyenne régionale (24%) : 27% pour le littoral, 30% à Dunkerque et un pic très élevé dans le Calaisis avec plus de 41%.

#### On peut donc en conclure que :

- Si rien n'est fait, le nombre de jeunes continuera à baisser inexorablement pour atteindre -20% en 2050. Il serait utile de comprendre les raisons de cette évolution ;
- La situation démographique de l'ensemble de la population montre une différence importante d'accès aux services entre le nord et le sud du littoral. En revanche, l'ensemble du littoral est impacté par un indice de développement humain faible voire très faible dans certains secteurs, notamment ceux du sud. La précarité énergétique est aussi une constante du territoire ;
- Pour améliorer la situation des jeunes du littoral aujourd'hui, et éviter, ou tout au moins modérer, la baisse drastique de leur nombre à l'horizon 2050, des mesures politiques vigoureuses doivent être entreprises sans délais. Elles concernent tous les secteurs : formation, économie, emploi, logement, mobilité, santé, politique sociale, politique familiale. De fait, l'ensemble des préconisations présentées dans notre Livre bleu contribuera à agir sur la situation des jeunes et les déséquilibres démographiques qui, sans cela, mettront gravement en péril l'avenir du littoral.





# CONCLUSION

Partir à la découverte de territoires et d'espaces encore trop souvent méconnus et insuffisamment explorés, s'ouvrir vers de nouveaux horizons, se donner de nouvelles ambitions, tel est l'objectif de ce Livre bleu.

Au travers des trois axes qu'il a retenus, la mer comme ressource, un territoire uni et ouvert sur le monde, bien vivre sur le littoral, le CESER a souhaité apporter ses propositions dans de multiples domaines : développement économique, énergie, environnement, culture, tourisme... Sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, ce travail apporte un très grand nombre de propositions, d'idées, de préconisations destinées aux acteurs de terrain.

Le CESER souhaite que chacun des thèmes abordés, chacune des questions posées, des préconisations proposées inspire de nouveaux projets littoraux dont le rayonnement rejaillira sur toute la région.

Parce que développer l'activité et l'attractivité de notre littoral,

- c'est créer de la richesse, de l'activité et des emplois pour tous nos territoires,
- c'est positionner notre région en tant que grande région européenne de la recherche et du bien-être dans un souci constant de développement durable.

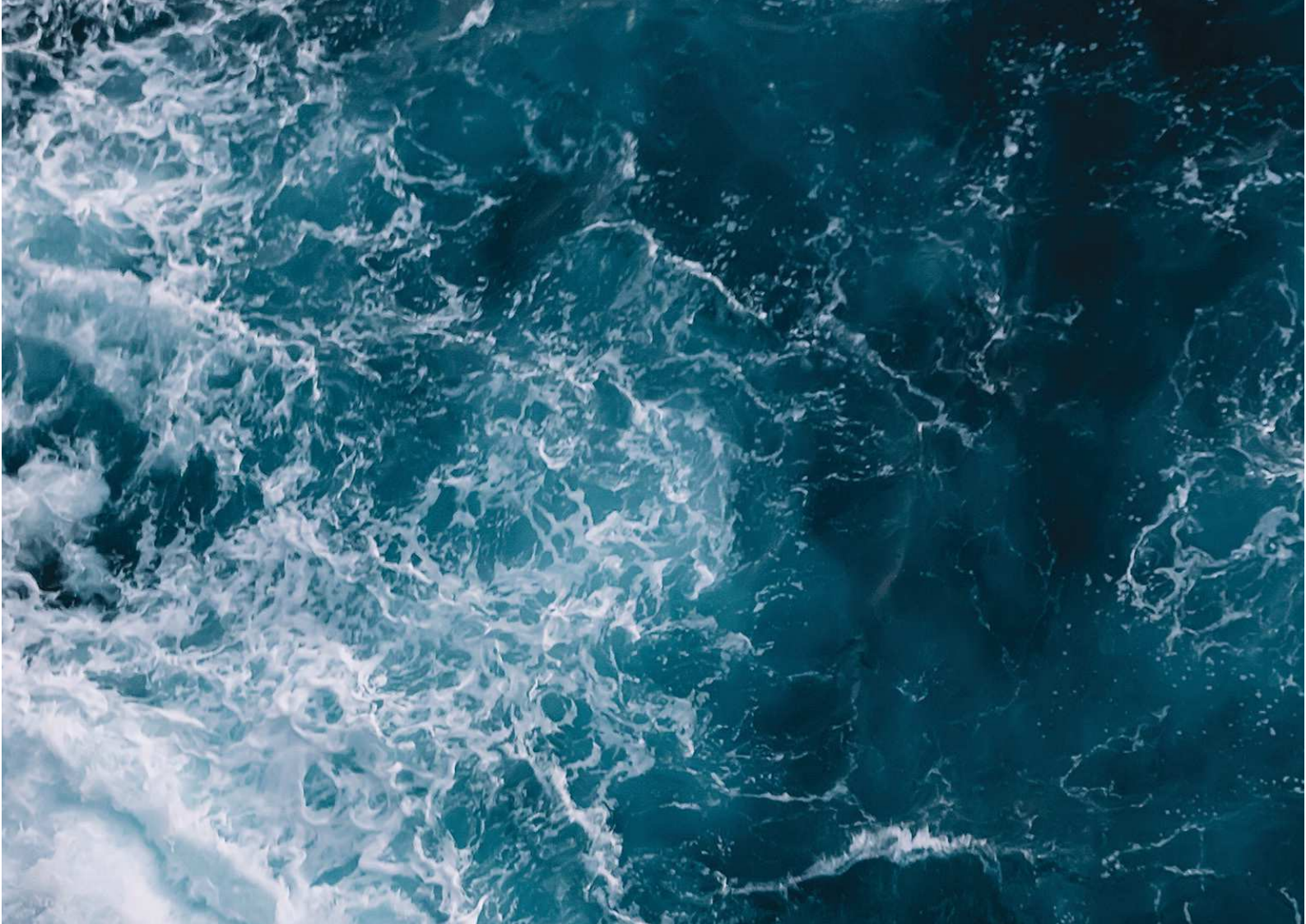
À nous tous maintenant d'œuvrer à l'émergence d'un nouvel avenir dans lequel le littoral des Hauts-de-France sera un moteur de croissance et de dynamisme pour toute notre région.

Porte d'échange d'une région ouverte sur le monde, à l'écoute de ses territoires, la façade maritime des Hauts-de-France appelle la mise en place d'une véritable ambition :

**Ambition « littoral » !**







**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France**

151, avenue du président Hoover 59555 LILLE Cedex

Tél : 03 74 27 58 15 - fax : 03 74 27 58 05

**Pôle d'Amiens** : 15, mail Albert 1er BP 2616 80026 AMIENS Cedex 1

Tél. : 03 74 27 58 32



**CESER**  
**Hauts-de-France**

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France sur le site  
[ceser.hautsdefrance.fr](http://ceser.hautsdefrance.fr)

